PR-704
29 avril 2009

Proposition du Conseil administratif du 29 avril 2009 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 25 264 940 francs, soit:

- **un crédit de 24 803 300 francs destiné à la rénovation de l'Alhambra et à l'aménagement du bâtiment en salle de musique, située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelles N°s 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;**
- **un crédit de 364 340 francs destiné à l'équipement en mobilier de la salle de l'Alhambra, située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelles N°s 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;**
- **un crédit de 97 300 francs destiné à l'équipement en matériel informatique et télécommunication de la salle de l'Alhambra, située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelles N°s 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.**

Quatre crédits optionnels non additionnés sont prévus avec le présent crédit :

Option 1 :	Plancher mécanisé avec sièges démontables	1 780 100 francs
Option 2 :	Acquisition de matériel audio et d'éclairage scénique complémentaire	824 770 francs
Option 3 :	Construction d'un pavillon provisoire destiné à abriter l'Alhambar à proximité du bâtiment	1 259 400 francs
Option 4 :	Crédit d'étude pour un nouveau projet de rénovation « minimaliste »	1 777 770 francs

---

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

L'Alhambra, cet ancien music-hall, théâtre cinématographique à l'avant-garde des techniques dans les années 1920, appartient aujourd'hui à la mémoire collective. Il s'en dégage toujours une ambiance unique avec son plafond incurvé à caissons en stuc, ainsi qu'un caractère convivial, notamment dans le foyer du 1er étage.

En tant que bâtiment classé monument historique il bénéficie des mesures de protection prévues par la LPMNS (loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites).

Il s'agit d'une des dernières salles de spectacles polyvalentes, dont l'indéniable succès est en rapport avec l'intérêt qu'on lui porte pour ses valeurs historique, culturelle et esthétique. L'Alhambra représente pour tous ses habitués non seulement un centre d'expression culturelle, mais aussi un lieu chaleureux de rencontre dans un secteur de la ville depuis longtemps trop dépeuplé.

La Ville de Genève, en tenant compte de ses caractéristiques et de sa qualité patrimoniale, entend réhabiliter et assurer un avenir culturel à ce lieu attrayant par un projet améliorant les capacités d'accueil du public et des artistes, et offrant la possibilité pour l'utilisateur d'augmenter le nombre et la variété des spectacles produits. De fait, la démarche s'inscrit dans le processus de revalorisation de tout le secteur, engagé dès l'année 2000 avec le projet d'aménagement du périmètre de la Rôtisserie, et qui se poursuivra avec l'étude pour la construction de logements en amont du théâtre, incluant, à terme, l'aménagement des deux aires de stationnement existantes en places publiques.

Issue d'un long processus de maturation, la présente proposition de crédit répond à la volonté du Conseil municipal de rénover la salle pour l'affecter à la musique amplifiée tout en apportant satisfaction aux acteurs culturels associés étroitement à la concertation. Elle comprend les crédits pour l'acquisition du mobilier et du matériel informatique nécessaires au fonctionnement de la salle.

Sont prévues des options décrites et chiffrées à part pour :

- la création d'un plancher mécanisé avec sièges démontables offrant la possibilité d'augmenter la capacité de la salle et de varier ses configurations ;
- l'acquisition de matériel audio et d'éclairage scénique complémentaire.

Par ailleurs, faisant suite à l'acceptation par le Conseil municipal, le 22 avril 2008, de la motion M-788 « Pour le maintien de l'Alhambar dans son affectation actuelle » et afin de ne pas compromettre la réalisation du projet, objet de la présente proposition, il est proposé également en option un crédit pour la construction d'un pavillon provisoire à proximité de la salle. Il sera destiné à abriter l'Alhambar durant les travaux et jusqu'à ce que celui-ci puisse être replacé dans les environs.

Enfin, en cas de refus du crédit de construction, une dernière option, sous forme d'un crédit d'étude pour un nouveau projet plus minimaliste, a été incluse.

Historique de l'opération

1918-20 Construction de la salle par l'architecte Paul Perrin.

1995 Le 12 mars, votation cantonale en faveur du maintien de l'Alhambra. Le 21 septembre, le Conseil administratif dépose une demande de classement auprès du Conseil d'Etat, propriétaire du bâtiment depuis 1961.

1996 Le 29 avril par arrêté du Conseil d'Etat, MS-C239, la salle est classée monument historique.

2000 Le 1er janvier, dans le cadre d'une convention d'échange de parcelles entre la Ville et l'Etat pour la réalisation du stade de la Praille, la Ville de Genève devient propriétaire du bâtiment.

2002 Le 15 janvier, vote par le Conseil municipal d'un crédit de 1 277 000 francs (PR 128) destiné à la réfection de la toiture et à la mise en conformité des équipements techniques pour permettre l'exploitation de la salle (gestionnaire service des bâtiments), et vote d'un crédit d'études d'un montant de 150 000 francs (PR 117) destiné à une étude de faisabilité pour évaluer la future destination du bâtiment.

2004 Le 13 septembre, le Conseil municipal vote un crédit de 933 000 francs (PR 320) destiné à la poursuite de l'étude de la rénovation et de l'aménagement de l'Alhambra en salle de musique amplifiée et accessoirement acoustique.

2005 Le 7 décembre, délivrance de l'autorisation de construire DD 99646 pour les aménagements routiers du périmètre de la Rôtisserie compris entre la rue d'Italie et

la place des Trois-Perdrix. L'autorisation est frappée de recours pendant devant le tribunal administratif.

2005 Le 16 décembre, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie mandate, sur appel d'offres, les bureaux d'architectes, d'ingénieurs civils et d'ingénieurs CVSE.

2006 L'équipe de mandataires est complétée par un ingénieur scénique ainsi que par un ingénieur en acoustique des salles de spectacles.

2007 Le 20 février, rapport des mandataires intitulé « rénovation de l'Alhambra, avant-projet » comprenant 2 variantes d'extension, l'une au sous-sol, l'autre sur la place de la Rôtisserie (qui sera retenue), ainsi qu'une option de plancher mécanisé, dont il est décidé de poursuivre l'étude.

2008 Le 19 mars, extrait du Conseil administratif concernant la gestion des futures buvettes de l'Alhambra. Ce dernier choisit l'option dite « salle communale » confiant la gestion des buvettes aux organisateurs de concerts qui loueront la salle.

2008 Le 28 mars, remise d'une première version du devis général par les mandataires, d'un montant dépassant les objectifs demandés.

2008 Le 22 avril, acceptation par le Conseil municipal de la motion M-788 « Pour le maintien de l'Alhambar dans son affectation actuelle ».

2008 Le 9 septembre, remise du devis général révisé par les mandataires.

2008 Le 4 novembre, acceptation par le Conseil municipal de la pétition P-211 « Non à la fermeture définitive de l'Alhambar ».

2008 Le 4 novembre une pétition P-224 est déposée par le collectif des associations de musique intitulée « Pour la réalisation du projet de la maison des musiques à L'Alhambra ».

Notice historique

Construite en 1918-1920, la salle de l'Alhambra constitue un élément significatif du patrimoine architectural genevois, ce qui lui a valu d'être classée monument historique le 29 avril 1996. Situé entre les haute et basse villes, le bâtiment marque le passage d'un tissu urbain pré-industriel aux ensembles locatifs et commerciaux du XXe siècle. Il constitue aussi une architecture de transition, du fait d'avoir été conçu comme un théâtre, mais pour servir une nouveauté en plein essor : le cinéma. De fait, son architecte, Paul Perrin, a clairement distingué trois zones – entrée avec foyers et services, salle avec balcons, scène avec fosse d'orchestre – permettant une grande diversité de spectacles.
L'Alhambra est porté par une structure en béton armé et habillé d'une enveloppe en simili-pierre. Ses façades s'inscrivent dans un courant historicisant, comme en témoignent les éléments tirés du répertoire baroque (péristyle ovale, colonnes, pilastres, oculi, fronton cintré et corniches saillantes). Cependant, l'expression sobre et la géométrie des motifs, notamment ceux du décor intérieur, participent d'une tendance plus moderne, proche de l'Art Déco.

Appelé à l'origine théâtre cinématographique Omnia, il a été qualifié de "plus belle salle de Suisse destinée à l'image animée". En 1928, il est à l'avant-garde des techniques cinématographiques avec la première installation de cinéma sonore de Suisse.

Concertation avec les milieux culturels, associatifs et de défense du patrimoine

Les acteurs culturels genevois ont, de tous temps, été étroitement associés au devenir de l'Alhambra. Il n'est pas exagéré d'affirmer que la mobilisation qu'ils menèrent de pair avec les associations de quartier, fut à l'origine de sa sauvegarde. Depuis bientôt deux décennies, ils sont en effet intervenus avec constance, agissant comme réelle force de propositions.

C'est ainsi qu'un collectif d'associations (Archipel, AMR, Ateliers d'Ethnomusicologie, La Bâtie – Festival de Genève, Contrechamps, CIP, Ensemble 415) proposa en août 1999, dans le cadre d'un document intitulé «L'Alhambra - Salle pour les musiques d'aujourd'hui», d'affecter l'Alhambra aux activités musicales.
Ce fut à l'occasion d'une consultation menée auprès des utilisateurs potentiels en février 2001 que s'est confirmée la vocation musicale de la salle.
Le 16 janvier 2003, les Conseillers administratifs en charge du département des affaires culturelles et du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie leur présentent le projet d'une maison des musiques qui tente de concilier deux affectations qui se révéleront antinomiques par la suite pour des questions de qualité acoustique de la salle : musique classique et musiques actuelles.
Lors de trois séances de consultation, les 12 juin, 4 juillet et 23 septembre 2003, une variante de rénovation répondant à la fois à leurs besoins et aux impératifs de réalité budgétaire est retenue. Il ressortira de leurs discussions une version dédiée principalement aux musiques amplifiées et accessoirement aux musiques acoustiques. C'est sur cette base que sera conçu le projet de crédit d'étude PR-320 accepté à l'unanimité du Conseil municipal le 13 septembre 2004.
Des sondages complémentaires effectués auprès des milieux musicaux en septembre 2006 et mars 2007 ont confirmé que les musiques actuelles prévalaient nettement sur les musiques classiques en termes d'intentions d'utilisation, l'OCG et Contrechamps renonçant clairement à cette salle au profit du Studio Ernest-Ansermet qui leur était désormais attribué. Ces mêmes sondages de 2006 et 2007 ont laissé apparaître un intérêt certain pour les possibilités offertes par le parterre mécanisé permettant à une partie du public de suivre les concerts debout (décrit et chiffré plus loin sous « option 1 »).

En date du 28 mai 2008, le projet a été exposé aux représentants de la Commission des monuments, de la nature et des sites et de l'association Action Patrimoine Vivant. Dans son préavis du 13 août 2008, la sous-commission monuments et antiquités estime globalement que les aménagements projetés pour augmenter la jauge de la salle ne dénaturent pas la substance historique. Elle émet également des réserves contre des décisions qui seraient prises concernant les décors, les conclusions devant lui être soumises.
Conformément à ses recommandations, les 3 verrières circulaires du plafond, lesquelles devaient initialement être adaptées pour servir à l'éclairage scénique, seront restaurées et une passerelle suspendue sera installée pour supporter des projecteurs.

En date du 23 février 2009, le projet a été présenté à la société d'art public, patrimoine suisse Genève

Réponses aux motions, postulats, questions écrites, pétitions

La présente proposition du crédit 3 répond à la motion M-788 du 12 mars 2008 de Monsieur Gérard Deshusses, Mesdames Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Mary Pallante, Martine Sumi, Christiane Olivier, Annina Pfund, Véronique Paris, Silvia Machado, Isabelle Brunier, Messieurs Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Patrick Baud-Lavigne, Christian Lopez Quirland, Christophe Buemi et Thierry Piguet, intitulée : « Pour le maintien de l'Alhambar dans son affectation actuelle » acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 22 avril 2008 demandant :

- d'assurer la pérennité de l'Alhambar dans son mode d'exploitation actuel ;
- de veiller en conséquence à ce que l'espace réservé à l'Alhambar soit garanti et aménagé dans le cadre des travaux de rénovation et de réaffectation du bâtiment de l'Alhambra.

La présente proposition de crédit répond également à la pétition de l'AHCVV P-211 intitulée « Non à la fermeture définitive de l'Alhambar », à propos de laquelle les conclusions de la commission des pétitions ont été acceptées le 4 novembre 2008 par le Conseil municipal.

Elle répond également à la pétition P-224 du collectif d'associations (Archipel, AMR, Ateliers d'Ethnomusicologie, La Bâtie-Festival de Genève, Contrechamps, Fanfare du Loup) intitulée « pour la réalisation du projet de la maison des musiques à L'Alhambra » refusée par la commission des pétitions.

Exposé des motifs

Le projet est issu d'un processus d'élaboration qui s'est attaché à exploiter les atouts et le potentiel scénographique du bâtiment. Au-delà des considérations liées à l'amélioration des conditions d'accueil, d'exploitation et de confort de l'édifice, une réflexion approfondie a été menée sur la conception de la salle de concert et son rôle dans le paysage culturel genevois.

Les équipements proposés, souples d'utilisation et compatibles avec une augmentation significative du nombre et du genre de spectacles produits, traduisent la volonté de combler un manque dans l'offre des salles genevoises. Pour répondre à sa « mission artistique » ainsi qu'aux exigences d'une salle polyvalente et fonctionnelle l'Alhambra sera :

- Une salle dédiée à la musique : concerts en priorité mais aussi temporairement comédie musicale, théâtre musical, exceptionnellement cinéma et théâtre.

- Une salle dédiée prioritairement à la musique amplifiée : jazz, musique du monde, variété, rock, pop, à l'exclusion des extrêmes, type hard rock, heavy metal.

- Une salle pouvant être utilisée accessoirement pour la musique acoustique : musique contemporaine, musique de chambre, spectacle lyrique avec voix.

- Une salle principalement d'accueil de spectacles (où des spectacles-concerts existants sont accueillis pour une ou plusieurs représentations), occasionnellement de création de spectacles pour des productions locales (où sont répétés et créés des spectacles pour la première fois avec résidence des artistes et ateliers de mise au point).

- Une salle dont les spectacles sont programmés prioritairement par des producteurs locaux existants (AMR, Ateliers d'Ethnomusicologie, ASMV, OCG, Contrechamps), pour certains par la Ville de Genève.

- Une salle accueillant un certain nombre de festivals, avec plusieurs spectacles par soir, soit comme lieu principal (AMR-jazz, Flamenco, Ethnomusicologie), soit comme lieu complémentaire (La Bâtie).

- Une salle dont le nombre de représentations annuelles pourrait se situer autour de 170, contre une centaine actuellement

- Une salle dont la programmation s'adresse à un public local et régional.

Lorsque l'on parle de musiques amplifiées, on pense évidemment aux musiques actuelles recouvrant essentiellement les formes populaires apparues au cours du XXe siècle et dans lesquelles on retrouve, pêle-mêle, la chanson, la variété, le jazz, le blues, le rock, la pop, le folk, la salsa, la world music, l'électronica, le reggae, le hip-hop, le rap, la techno, ainsi qu'une multitudes de sous-catégories spécialisées. On inclut les musiques traditionnelles (ethno) dans cette catégorie, partant du principe qu'elles sont en constante évolution et qu'elles concernent le temps présent. De plus, elles relèvent souvent de la musique improvisée.

Il est cependant nécessaire de préciser que les musiques particulièrement bruyantes et remuantes (punk, rock and roll, trash métal, grunge, rap, techno, etc.) n'auront pas leur place dans la salle rénovée, parce que le comportement du public ne serait pas adapté à sa délicatesse et ne manquerait pas d'occasionner des dégradations. Le quartier non plus ne supporterait pas les entrées et sorties d'un public par trop remuant.

Un bref survol du marché, du point de vue de l'offre en salles d'une part, et de la demande des organisateurs et du public d'autre part, est indispensable pour avoir une vision claire des enjeux de cette rénovation :

Du côté de l'offre, si l'on examine l'éventail des salles genevoises, on constate qu'il n'y a pas, actuellement dans le bassin genevois, de salle correspondant à la jauge proposée, réellement adaptée pour accueillir dans de bonnes conditions des concerts professionnels.

La seule salle répondant, bien qu'imparfaitement, à cette définition est la salle des fêtes de Thônex.

Le Victoria Hall possède une jauge appréciable (1 700 places), répond aux critères de confort et est parfois utilisé pour des concerts de jazz, de musiques du Monde ou de variété. Mais son acoustique est toutefois inadaptée pour ce type de concert car beaucoup trop réverbérante (conçue pour la musique classique).

A l'autre extrême, l'Usine, parfaitement adaptée aux concerts de type rock ou techno très fortement amplifiés et dont le rôle social est évident, manque en revanche des aménagements minimaux pour quiconque aspire à un minimum de confort.

Le Palladium (1 000 places) est principalement utilisé pour des concerts, sans être adapté pour cela (salle de fête communale) : absence d'infrastructures technique et d'accueil des artistes, scène trop petite, volume trop faible, acoustique défaillante.

La jauge prévue pour l'Alhambra, de 780 places environ, se positionne donc bien entre l'Arena (4 000 à 10 000) pour les grosses productions et les nombreuses petites salles spécialisées généralement dotées d'environ 150 places (Chat noir, Traverse, Bateau Genève, Contretemps, Sud des Alpes).

L'analyse de la demande a quant à elle clairement montré l'intérêt des utilisateurs potentiels pour cette salle, tant du côté des associations subventionnées que des promoteurs commerciaux.

Une salle pour les concerts de type rock nécessitant un certain confort pour les artistes et pour le public, attirerait les agences artistiques et les organisateurs régionaux qui actuellement ne trouvent pas les conditions d'accueil adéquates à Genève.

Obligations légales et de sécurité

La réalisation de ces travaux répond à l'obligation légale incombant au Conseil administratif de conserver les biens communaux (loi sur l'administration des communes, B 6 05, article 48).

Les installations de la maison des musiques, dont la jauge est amenée à être augmentée, répondront aux exigences en ce qui concerne la sécurité des utilisateurs. Elles respecteront l'ensemble des prescriptions du service sécurité-salubrité du DCTI ainsi que les recommandations de l'OCIRT. En particulier, elles se conformeront :

- aux exigences de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit et aux règles connues de la construction en matière d'acoustique (SIA 181) ;
- aux directives de l'association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) à Berne qui régissent les normes de protection incendie ;
- aux exigences des normes SIA 260 et 262 en matière de sécurité structurelle en fonction des charges utiles.

Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux

Un des objectifs importants du projet de rénovation-restauration de la salle de l'Alhambra réside dans la volonté de concilier d'une part les aspects patrimoniaux et d'autre part les exigences d'une salle de spectacles contemporains :

- la réhabilitation de ce bâtiment classé - à l'origine un « théâtre cinématographique » puis une salle de spectacles - devenu vétuste et qui a subi plusieurs transformations partielles ;
- l'aménagement d'une salle de spectacles dédiée à la musique amplifiée. Ceci induit un équipement adéquat, des conditions de travail et d'accueil pour le public et les artistes nettement plus satisfaisantes qu'aujourd'hui, en vue d'une fréquentation et d'utilisations accrues.

La construction d'une annexe en pignon à l'arrière-scène permet de créer des ateliers, loges et dépôts accessibles directement depuis l'extérieur au niveau de la scène. La réorganisation du parterre et des gradins se traduit par l'augmentation de la jauge.

L'aménagement des foyers complétera la programmation de la salle offrant un prolongement aux spectacles. En particulier, le foyer à l'étage servira, outre de lieu d'attente (entrée et entractes), d'espaces d'exposition, de conférences de petites productions et pourra être utilisé indépendamment de la salle (périodes de montage et de répétition sur scène).

Programme

Rénovation du bâtiment
Le bâtiment, sur de nombreux points, est devenu vétuste et l'intervention s'attache notamment à :

- réparer ou refaire certains éléments de l'enveloppe (fissures dans les murs, crépis fusés, fenêtres, toiture, etc.) et certains aménagements intérieurs ;
- renforcer la structure des balcons ;
- refaire intégralement les installations techniques : chauffage, sanitaires, électricité ;
- améliorer la performance énergétique globale du bâtiment, de son enveloppe comme de ses installations techniques ;
- limiter au maximum l'impact des infiltrations d'eau côté vieille ville ;
- restituer, par réparation ou réfection, certaines finitions d'origine ;
- répondre aux exigences de sécurité par des dispositifs adéquats ;
- valoriser – tant sur le plan de l'esthétique que de l'usage – le potentiel du bâtiment et réduire, parallèlement et dans la mesure du possible, l'impact des nouveaux impératifs techniques.

Augmentation de la jauge et accueil du public
Le projet prévoit une nette augmentation de la jauge obtenue par la réutilisation complète des balcons et des « baignoires » latérales (loges) du parterre et du 1er balcon ainsi que par une nouvelle répartition des sièges. Le gradin en bois de la partie centrale du 1er balcon est complètement reconstruit pour augmenter la pente et améliorer la visibilité.
La capacité de la salle est portée à environ 780 places assises avec, en plus, une dizaine de places assis/debout au lieu des 460 places actuelles, soit un gain de 330 places (environ 70 %). Pour mémoire, au moment de son ouverture dans les années vingt, la salle pouvait accueillir jusqu'à 1 400 spectateurs.

Le proscenium (avant-scène) devient modulable afin d'améliorer le rapport entre les artistes et le public. Une fois démonté, 3 rangées de sièges supplémentaires peuvent être rajoutées. Les 3 premiers rangs de fauteuils devant le proscénium sont eux aussi démontables pour permettre d'agrandir la scène ou d'installer des musiciens au niveau de la salle.

Une billetterie, réservée à l'Alhambra, est prévue au rez-de-chaussée et les 2 guichets ouvrants sur le porche d'entrée sont maintenus.

D'autres locaux améliorent l'accueil du public grâce au réaménagement du sous-sol existant, soit :

- un vestiaire ;
- deux locaux sanitaires (WC. hommes, femmes, handicapés), complétés par des WC d'appoint aux 1er et 2e étages.

Enfin, l'installation d'un ascenseur desservant tous les niveaux permet aux personnes handicapées et à mobilité réduite d'accéder à la totalité des locaux en même temps qu'il facilite les activités liées aux bars (accès aux dépôts des sous-sols et combles).

Décor intérieur
Deux périodes d'intervention significatives et très différenciées sur les finitions (murs, plafonds et sols) ont été repérées : celle du décor d'origine (1920) et celle effectuée en 1926 visible actuellement sur le plafond voûté de la salle.

Le projet ne propose pas une réhabilitation-reconstitution de l'un ou l'autre des décors en raison d'un coût totalement disproportionné, mais un nouveau décor traité simplement qui, dans la salle, mettra en valeur le plafond à caissons moulurés percé de 3 verrières circulaires à moucharabiehs.

Par contre, le projet reprend le mode d'éclairage artificiel originel dans la salle (plafond et balcons) et le porche d'entrée, à savoir un traitement avec des ampoules nues de faible intensité et énergétiquement performantes.

L'espace du foyer de l'étage, qui conserve la majeure partie de sa substance dans un bâtiment qui a subi de nombreuses modifications, doit faire l'objet d'une restauration attentive, en particulier en ce qui concerne les menuiseries extérieures, lesquelles jouent un rôle déterminant dans l'image de l'espace intérieur du foyer et dans celle de la façade extérieure, participant à l'identité forte du lieu.

Construction d'une annexe

Des locaux indispensables aux artistes et aux techniciens sont créés grâce à la construction d'un bâtiment annexe contigu au bâtiment principal sur le parking de la rue de la Rôtisserie.

D'un volume d'environ 1000 m^3, il est traité de manière très sobre et préserve la continuité de la muraille de la vieille ville. Un quai de déchargement avec une plateforme élévatrice facilitent les livraisons de matériel scénique.

Il comporte 4 niveaux de 95 m^2 chacun avec :

- au sous-sol : 2 ateliers et des locaux techniques ;
- au rez-de-chaussée : un dépôt derrière la scène, local de travail relié à la salle ainsi qu'un nouveau quai de déchargement couvert muni d'une plate-forme élévatrice qui dessert également le sous-sol ;
- aux 1er et 2e étages : 6 loges au total. L'espace du 1er étage est modulable pour s'adapter aux différents besoins : 3 loges et/ou cafétéria pour artistes ou catering lors de festival.

Installations techniques

Modernisation des installations techniques afin d'améliorer les conforts d'usages : climatique, technique, acoustique, et comprenant :

- une ventilation de tous les locaux, de la salle et de la scène ;
- une isolation acoustique performante pour éviter les nuisances sonores vis-à-vis du voisinage et les immissions phoniques provenant de l'extérieur durant les spectacles ;
- une amélioration de la qualité acoustique des différents espaces notamment dans la salle (adaptation à la musique amplifiée) ;
- une nouvelle distribution électrique avec les câblages lumière, son, interphone.

Locaux administratifs

Les espaces de travail pour le personnel administratif situés au 2e niveau du bâtiment existant sont simplement rafraîchis et munis des raccordements informatiques adéquats. Les menuiseries extérieures existantes sont améliorées du fait du remplacement des vitrages simples par des verres isolants.

Cage de scène et équipements d'exploitation scéniques

Le volume de la cage de scène est conservé. Les aménagements actuels, en très mauvais état, sont complètement remplacés et repensés en fonction de la nouvelle affectation de la salle et en vue de faciliter les opérations de montage / démontage des concerts. Le proscenium est également reconstruit et rendu modulable.

Des structures d'accrochage des projecteurs et des équipements complémentaires sont créés en accord avec les besoins des productions actuelles. Pour assurer l'éclairage frontal de la scène, une passerelle suspendue au plafond de la salle est prévue.

Cette structure métallique en forme de « U » accessible depuis la cage de scène permet de faciliter le travail des techniciens.

Un local de régie son-lumière est créé à l'arrière du 1er balcon. Il est complété par un décaissement au parterre, qui permet l'installation des régies mobiles. Le local de projection cinéma au 2e étage est maintenu avec les projecteurs existants.

Les équipements, les réseaux de sonorisation et d'éclairage scénique sont repris dans leur ensemble avec récupération de ce qui peut l'être (parc de projecteur notamment).

Autres locaux
Les surfaces disponibles dans le sous-sol existant et les combles sont réservées aux locaux techniques, de service et aux dépôts. Le sous-sol de la scène est relié à celui de l'annexe.

Des raccordements électriques extérieurs permettent l'accueil des cars d'enregistrement.

Aménagement urbain et mobilité

Une étude menée par un ingénieur spécialisé a permis de définir la manœuvre optimale des véhicules de livraison via le parking existant.

Sur la rue de la Rôtisserie, en raison de la construction de l'annexe, de légères modifications de l'espace public, notamment des bordures de trottoirs au niveau du parking et l'abattage d'un arbre, seront nécessaires. En outre, le stationnement deux-roues et véhicules individuels devra être réorganisé : une quinzaine de places deux-roues devront être supprimées.

Dans un second temps, une adaptation du projet d'aménagement définitif de la rue de la Rôtisserie sera nécessaire pour garantir l'accès des véhicules de livraison sur la nouvelle place piétonne (autorisation de construire DD 99 646). Cette deuxième adaptation ne fait pas partie de la présente demande de crédit.

Adéquation à l'agenda 21 de la Ville de Genève

Restauration et mise en valeur d'un bâtiment public classé monument historique, imprimant une identité urbaine et collective forte au lieu. Transmission d'un héritage aux générations futures.
Remise en valeur et amélioration des conditions d'accueil du public contribuant à l'accès à la culture à un plus grand nombre.

Amélioration de la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment et diminution de près de 50% des consommations d'énergie de chauffage.

Respect de critères « éco-construction » concernant l'origine et la nature des matériaux ainsi que le tri des déchets de chantier.
En particulier, prise en compte obligatoire de la liste rouge des matériaux de construction contenant des substances toxiques publiée par l'Etat de Genève
Les mandataires devront également s'appuyer sur les fiches CFC publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre "fiches CFC").

Concept énergétique

Ces travaux constituent l'opportunité d'atteindre un certain nombre d'objectifs tout en optimisant leurs coûts.

Il s'agit d'une part d'assurer les conditions de confort d'occupation :

- de la salle de spectacle dont la jauge a été augmentée, en particulier grâce à l'amélioration des performances technique et énergétique des installations de ventilation intégrant un récupérateur de chaleur à haut rendement.

- du bâtiment grâce à l'amélioration de la qualité thermique de son enveloppe (murs et vitrages) partout où cela a été jugé possible ou acceptable par les spécialistes en conservation du patrimoine.

Il s'agit d'autre part d'améliorer le bilan énergétique et environnemental du bâtiment, en appliquant les principes décrits dans le document de stratégie adoptée par la Ville de Genève « 100% renouvelable en 2050 pour les besoins en chauffage de ses bâtiments ». L'objectif fixé dans un cadre de rénovation est de diminuer d'un facteur 2 les consommations d'énergie de chauffage.

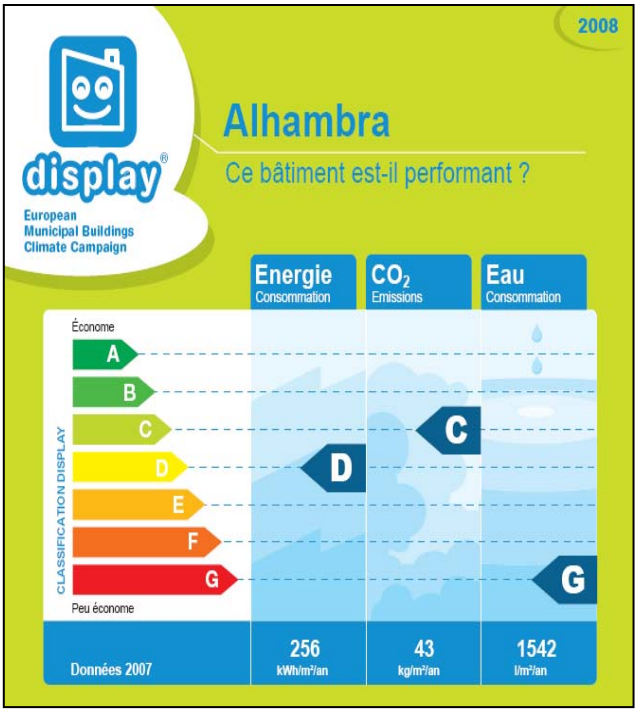

L'Alhambra fait partie des bâtiments de la **campagne Display** et possède une étiquette énergie depuis 2006.
Les performances énergétiques du bâtiment (chauffage + électricité) sont moyennes (catégorie D), et un important potentiel d'amélioration existe.
La valeur, très mauvaise (indice G), pour la consommation d'eau s'explique essentiellement par l'utilisation d'un ratio (litres/m^2) inadapté à la typologie du bâtiment.

En effet, les consommations d'eau des équipements culturels sont proportionnelles au nombre d'occupants et de spectateurs. En réalité, les consommations d'eau actuelles sont stables et ne présentent pas de caractère particulier. A noter également l'influence de la présence d'un restaurant.

Impact des travaux sur le bilan énergétique global

Consommation de chauffage :
Le bâtiment est classé et les enjeux patrimoniaux associés élevés, avec notamment l'objectif de préservation de la qualité esthétique de la façade principale ou du décor intérieur.
De ce fait, les possibilités d'améliorer la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment ont été parfois limitées.
Le programme des travaux comprend toutefois différentes interventions, tant sur l'enveloppe du bâtiment que sur ses équipements techniques, qui permettront au final de réduire les besoins en chauffage de près de 50% (soit une économie de 16 000 m3 de gaz par an) et les émissions de CO2 de 32 tonnes, tout en améliorant les conditions de confort des occupants.

Le concept de chauffage prévoit le maintien du gaz naturel comme source d'énergie primaire.

Ainsi les objectifs de la stratégie générale « 100% renouvelable en 2050 » pour les besoins en chauffage des bâtiments seront partiellement atteints.

Consommation d'électricité :
Les équipements techniques relatifs à la mécanisation du proscenium, ainsi qu'à l'éclairage scénique devraient multiplier par six les consommations actuelles.

Au final, la consommation globale d'énergie du bâtiment augmentera sensiblement et il est prévu que le ratio de consommation d'énergie passera en classe F. Ceci doit bien évidemment être mis en regard de l'augmentation très conséquente des prestations fournies.
Il faut également noter que l'étiquette énergie après travaux sera également fortement influencée par l'occupation des locaux, qui sera sans doute accrue. Dès lors, les consommations réelles d'énergie sont aujourd'hui difficilement quantifiables.

Détail des travaux d'amélioration énergétique

Enveloppe du bâtiment

Les améliorations consisteront en :

- l'isolation de la toiture ;
- la restauration des vitrages de la façade d'entrée ;
- l'isolation des façades pignon par du crépi isolant ;
- l'isolation de la façade arrière par un doublage et un crépi isolant ;
- la construction d'une annexe au dos de la scène selon des standards tendant vers Minergie.

Chauffage

Le bâtiment est actuellement chauffé par une chaudière à vapeur installée en 1989 et qui fonctionne au gaz naturel.
Il est prévu de remplacer l'ensemble de l'installation de production et de distribution de chaleur, vétuste, et qui ne correspond plus au standard actuel, par une nouvelle installation adaptée aux besoins futurs du bâtiment et de son extension, à savoir une chaudière à basse température équipée d'un brûleur modulant fonctionnant au gaz naturel.
De nouvelles conduites de distribution alimenteront les circuits suivants:

- une conduite à distance pour l'annexe ;
- la production d'eau chaude sanitaire ;
- la ventilation constituée de 2 monoblocs "salle" et "foyer" situés aux combles ;
- les radiateurs.

Tous les radiateurs sont remplacés par des nouveaux corps de chauffe dimensionnés pour travailler à « basse température » et équipés de vannes thermostatiques. Les locaux de l'annexe sont dotés d'un chauffage par le sol.
Les installations sont commandées par des régulateurs situés dans des tableaux électriques indépendants, mais reliés par un bus de communication afin que les besoins de l'annexe puissent être transmis à la production de chaleur. Une gestion de la transmission des alarmes vers l'extérieur est prévue.

Ventilation

Une installation de ventilation de la salle de spectacles est mise en place comprenant un monobloc d'une capacité de 20 000 m^3/h équipé d'un récupérateur de chaleur à plaques, d'un caisson by-pass pour recycler l'air lorsque la salle est inoccupée et d'un humidificateur de l'air vicié pour refroidissement adiabatique de l'air pulsé en été. L'air est pulsé sous le parterre, sous les gradins du 1er balcon et derrière les gradins du 2ème balcon et repris par les 3 oculus du plafond et au-dessus de la scène.

Les foyers et les vestiaires sont ventilés par un monobloc de 4 600 m^3/h équipé d'un récupérateur de chaleur rotatif. Pour des raisons esthétiques l'air est pulsé d'un côté du foyer et repris de l'autre côté (sans distribution aéraulique pour mieux répartir les débits d'air).

De nouvelles extractions particulières sont prévues dans les WC de l'administration, dans le local containers au sous-sol, le local projecteurs de cinéma, le local électrique au sous-sol et le local gradateur dans le haut de la cage de scène.

Un monobloc d'environ 2 100 m^3/h avec récupérateur de chaleur rotatif est prévu pour la ventilation double flux de l'annexe et des locaux situés sous la scène.

Sanitaire

Une nouvelle introduction d'eau est prévue dans le local technique de l'annexe. De nouvelles conduites de distribution sanitaire seront également réalisées.
La production d'eau chaude sera assurée par la chaudière et un ballon de stockage de 500 litres sera installé en chaufferie.

Afin de réduire la consommation d'eau, la robinetterie sera équipée d'un système de limitation de débit et les chasses d'eau des WC auront une contenance de 6 litres avec double commande.

Un adoucisseur sera placé dans les combles pour produire l'eau adoucie alimentant la rampe d'humidification du monobloc de la salle.

Electricité

D'une manière générale, la lumière naturelle sera exploitée au maximum.
Les appareils et installations sont conçus de façon à limiter la consommation d'électricité dans le sens de la recommandation SIA 380/4 et tendre vers le standard Minergie. Il est notamment prévu d'optimiser l'éclairage par un dispositif d'automation simple et efficace gérant l'extinction de la lumière des locaux en fonction de la non-présence.

Conformément aux recommandations du service de l'énergie (version 1.0) et des directives européennes, l'utilisation des selfs autres que celles électroniques de classe A2 est prohibée.

Selon la norme Minergie P les équipements électriques (luminaires, appareils électro-ménagers etc.) seront choisis en fonction, de leur performance énergétique figurant sur l'étiquette Energie (classe AAA+).

La reconstitution de l'éclairage décoratif de la salle de spectacle a fait l'objet d'études comparatives approfondies entre 5 types de sources lumineuses.
Trois d'entre elles utilisent des sources qui seront finalement interdites à très court terme (dès le 1er janvier 2009 pour les lampes à incandescence type carbone, dès le 1er janvier 2012 pour les lampes à incandescence type tungstène, dès le 1er janvier 2014 pour les lampes halogènes).

Au final, la solution utilisant des sources à haute performance énergétique (fluocompacte, ronde, de classe A) permet de concilier harmonieusement les contraintes règlementaires, énergétiques, techniques, patrimoniales et économiques.

Concept de sécurité (hors concept énergétique)

Deux installations indépendantes de désenfumage mécanique sont prévues pour la salle de spectacles et pour la scène. Pour la salle, 3 ventilateurs de 11 000 m^3/h supportant une température de 400°C pendant 2 heures et raccordés par une liaison électrique anti-feu indépendante sont situés dans les combles, au-dessus des oculus. Pour la scène un ventilateur de 5 000 m^3/h supportant une température de 200°C (en raison de la présence de l'installation déluge) pendant 2 heures et raccordés par une liaison électrique antifeu indépendante est situé sous la toiture.

Une batterie sprinkler avec un départ "déluge" pour la cage de scène et le rideau de scène est posée.

Une batterie d'eau potable est raccordée en amont de la vanne spinkler. Elle comprend un départ haute pression qui alimente l'avant-corps, un départ haute pression qui alimente le poste axial de défense incendie de la scène, un départ eau froide qui distribue l'eau vers les appareils sanitaires courants et une alimentation en eau froide du nouveau chauffe-eau de 500 litres situé dans la chaufferie. Un départ eau chaude alimente les douches et les lavabos. Une boucle de circulation permet de limiter les temps de soutirage aux points de puisage.

Des extincteurs adaptés aux risques sont prévus dans les locaux techniques et les zones administratives.

Programme et surfaces

Surface nette totale selon norme SIA 416 (bâtiment principal et annexe) **3 174.00 m^2**

	Bâtiment principal	*Annexe*	*Total*
	m^2	m^2	m^2
Sous-sol	595.20	89.60	684.80
Rez-de-chaussée	772.80	79.30	852.10
1er étage	488.70	77.30	566.00
2ème étage	319.20	75.60	394.80
Combles	676.10		676.10
Totaux	**2 852.00**	**321.80**	**3 173.80**

Estimation des coûts selon code CFE

Crédit I : rénovation et agrandissement du bâtiment

CFE		Libellé	unité	quantité	Prix unitaire	Total arrondi
A		**Terrain**				**86 690**
	A0	Parcelles n° 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité				PM
	A1	Raccordement aux réseaux de canalisations et conduites	m		0.00	9 140
	A5	Relevés	m2	230.00	337.17	77 550
B		**Travaux préparatoires**				**1 247 890**
	B0	Installations communes de chantier	%	0.41	16 348 570	66 430
	B1	Défrichages, démolitions, démontages	gl	1.00		1 043 410
	B2	Adaptations définitives d'ouvrages existants	gl	1.00		39 920
	B3	Adaptations définitives de conduites et de voies circulation	gl	1.00		98 130
C		**Installations de chantier, échafaudages**				**698 500**
	C0	Installations générales de chantier	%	14.10	2 699 280	380 490
	C1	Echafaudages de façade	m2	2 709.00	57.02	154 470
	C2	Autres échafaudages	m2	1 402.60	116.60	163 540
D		**Fondations**				**212 780**
	D0	Excavations	m3	452.00	180.82	81 730
	D1	Remblayages	m3	164.00	41.52	6 810
	D2	Fondations, dalles de fond	m2	652.00	128.53	83 800
	D3	Canalisations	m		0.00	40 440
E		**Gros œuvre**				**2 486 500**
	E0	Dalles, escaliers, balcons	m2	601.00	431.90	259 570
	E1	Toitures	m2	1 204.00	502.32	604 790
	E2	Piliers	m	15.00	268.02	4 020

CFE		Libellé	unité	quantité	Prix unitaire	Total arrondi
	E3	Parois extérieures des sous-sols	m2	147.00	342.11	50 290
	E4	Parois extérieures des rez et étages	m2	1 751.00	342.54	599 790
	E5	Fenêtres, portes extérieures	m2	295.00	1 289.69	380 460
	E6	Parois intérieures	m2	1 269.00	162.32	205 980
	E7	Prestations complémentaires	%	9.71	3 931 310	381 600
I		**Installations**				**3 931 310**
	I0	Courant fort	m2	3 945.00	464.26	1 831 510
	I1	Télécommunication, sécurité	m2	3 945.00	111.72	440 730
	I2	Chauffage	m2	1 720.00	227.61	391 490
	I3	Ventilation, conditionnement d'air	m3	11 050.00	74.77	826 230
	I4	Sanitaires	p	50.00	7 376.39	368 820
	I6	Transports	p	1.00	72 529.99	72 530
M		**Aménagements intérieurs**				**4 389 970**
	M0	Travaux complémentaires généraux	%	5.97	4 142 560	247 410
	M1	Cloisons, portes intérieures	m2	3 338.00	332.44	1 109 690
	M2	Eléments de protection	gl	1.00		223 620
	M3	Revêtements de sols	m2	3 339.00	262.66	877 030
	M4	Revêtements de parois	m2	5 148.00	153.13	788 300
	M5	Plafonds	m2	3 340.00	283.43	946 660
	M6	Equipements fixes	gl	1.00		123 540
	M7	Cuisines domestiques	p	1.00	12 129.77	12 130
	M8	Prestations complémentaires	%	1.57	3 931 310	61 590
P		**Installations d'exploitation**				**2 125 580**
	P6	Installations spéciales	gl	1.00		2 125 580
Q		**Equipements d'exploitation**				**755 360**
	Q1	Equipements fixes	gl	1.00		755 360
R		**Ameublement, décoration**				**188 330**
	R1	Mobilier d'exploitation	gl	1.00		86 020
	R4	Affichage	gl	1.00		79 840
	R5	Petit inventaire	gl	1.00		17 520
	R6	Textiles	gl	1.00		4 950
T		**Aménagements extérieurs**				**312 350**
	T0	Installations générales de chantier, échafaudages	%	3.46	301 900	10 450
	T2	Ouvrages extérieurs	gl	1.00		272 030
	T5	Chemins, routes, places	m2		0.00	1 020
	T7	Installations	gl	1.00		28 850
A-T		**SOUS-TOTAL 1 (avant honoraires et frais secondaires)**				**16 435 260**
V		**Frais secondaires**	**%**	**16 348 569.52**	**3.90**	**637 300**
	V0	Frais secondaires généraux	%	16 348 569.52	2.26	370 150
	V2	Autorisations, taxes	%	16 348 569.52	1.57	257 360
	V6	Arpentage et bornage	gl	1.00		9 790
W		**Honoraires**	**%**	**16 435 259.47**	**20.68**	**3 398 680**
	W0	Honoraires terrain	gl	1.00		152 400
		Honoraires architecte			*123 050*	
		Honoraires ingénieurs électriciens			*1 180*	
		Honoraires géomètres			*11 700*	
		Honoraires économiste de la construction			*16 470*	
	W1	Honoraires travaux préparatoires	%	1 247 890.00	29.55	368 810
		Honoraires architecte			*153 820*	
		Honoraires ingénieurs civils			*81 590*	
		Honoraires ingénieurs CVSE			*47 030*	
		Honoraires spécialistes			*86 370*	

CFE		Libellé	unité	quantité	Prix unitaire	Total arrondi
	W2	Honoraires ouvrage	%	11 719 059.95	17.03	1 996 220
		Honoraires architecte			*1 185 480*	
		Honoraires ingénieurs civils			*129 140*	
		Honoraires ingénieurs CVSE			*540 170*	
		Honoraires spécialistes			*141 430*	
	W3	Honoraires installations d'exploitation	%	2 125 579.57	38.44	817 100
		Honoraires architecte			*469 700*	
		Honoraires ingénieurs civils			*6 490*	
		Honoraires ingénieur scénographe			*340 910*	
	W6	Honoraires aménagements extérieurs	%	312 349.86	20.54	64 150
		Honoraires architecte			*36 710*	
		Honoraires ingénieurs civils			*23 680*	
		Honoraires ingénieurs électriciens			*3 760*	
A - W		**SOUS-TOTAL 2 (avant compte d'attente)**				**20 471 240**
X		**Comptes d'attente, imprévus**	**%**	**20 471 239.50**	**4.50**	**922 100**
	X2	Imprévus	%	20 471 239.50	4.50	922 100
A - X		**COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (HT)**				**21 393 340**
Z		**Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**				**1 625 900**
	Z0	Appliquée sur positions A-X, soit	%	*7.60*	*21 393 340*	1 625 900
				1 625 894	*admis à*	
A - Z		**COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (TTC)**				**23 019 240**
ZZ		**Frais administratifs et financiers**				**2 867 060**
	ZZ1	Prestations des services pour les investissements				
		5% de A-Z:		*23 019 240*		
		soit		*1 150 961.98*	*admis à*	1 150 970
	ZZ2	Intérêts intercalaires				
		[Taux DSF (3,50% + 0,5%) x ((A-Z) + ZZ1)/2 x 30 mois /12]	4%	*24 170 210*	/2x30/12	
		soit		*1 208 510.48*	*admis à*	1 208 510
	ZZ3	Fonds d'art contemporain				
		2 % de (A-Z) + ZZ1 + ZZ2)		*25 378 720*		
		soit		*507 574.39*	*admis à*	507 580
A – ZZ		**COUT GENERAL DE L'OPERATION (TTC)**				**25 886 300**
		A déduire				**1 083 000**
		Ligne budgétaire du crédit d'études PR-117 voté par le Conseil municipal le 15 janvier 2002, sous la rubrique PFI 043.042.03			150 000	
		Crédit d'étude PR 320 voté le 13 septembre 2004 sous la rubrique PFI 043.042.04			933 000	
		TOTAL DU CREDIT I DEMANDE				**24 803 300**

Crédit II : équipement en mobilier

Libellé	unité	quantité	Prix unitaire	Total arrondi
Mobilier d'exploitation			338 600	**338 600**
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	%	7.60	admis à	**25 740**
TOTAL TTC				**364 340**
TOTAL DU CREDIT II DEMANDE				**364 340**

Crédit III : équipement en matériel informatique et télécommunication

Libellé	unité	quantité	Prix unitaire	Total arrondi
Equipements	1		90 400	**90 400**
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	%	7.60	admis à	**6 900**
TOTAL TTC				**97 300**
TOTAL DU CREDIT III DEMANDE				**97 300**

Option 1 : plancher mécanisé avec sièges démontables
à rattacher à l'arrêté I

La nécessité d'un plancher mécanisé est apparue en cours d'examen et ne figurait pas encore dans le programme tel que décrit au moment du crédit d'étude. Elle découle directement du choix politique d'affecter l'Alhambra aux musiques actuelles.
Depuis la fin des années septante, une proportion non négligeable des concerts de ce type se déroule en effet debout. Il s'agit là d'un changement à la fois esthétique et sociologique : la distance entre le public et les musiciens diminue au profit d'une relation de proximité physique et visuelle ; de plus, on a pris l'habitude de pouvoir profiter pleinement de la musique en dansant, plutôt que d'écouter « passivement » dans son fauteuil.

La plupart des organisateurs locaux n'ont d'ailleurs pas manqué de plébisciter cette potentialité lors des diverses consultations.

Il n'est pas question pour autant de dénaturer l'Alhambra : le dispositif historique de placement du public assis est non seulement maintenu, mais demeure prioritaire. La solution réside dans la modularité salle assise / salle debout et existe déjà dans de nombreuses salles en Europe et en Suisse (La Cigale et L'Olympia à Paris, le Théâtre Carré à Amsterdam, le Théâtre Royal de Bruxelles, l'Auditorium Stravinski de Montreux, le KKL de Lucerne, le Métropole de Lausanne). Voir à ce propos le chapitre B de la notice scénographique ci-annexée

La question du respect du patrimoine est essentielle et ne saurait être éludée; bon nombre de personnes se sont à juste titre préoccupées des atteintes possibles, tant en termes architecturaux que de comportement du public, sur ce bâtiment classé.

La double interdiction de fumer et d'amener des boissons à l'intérieur - déjà en vigueur - constitue la meilleure précaution contre les principaux outrages dont pourrait souffrir la salle. De nouveau, l'expérience d'autres pays se révèle instructive et on ne manquera pas de mentionner la tradition londonienne où de nombreux théâtres victoriens ont été transformés pour accueillir des concerts de musiques actuelles, tel le Shepherd's Bush Empire, construit en 1903.

Pour en revenir à l'Alhambra de Genève, la partie centrale du parterre pourrait être transformée en un plancher mobile inclinable. Deux tables élévatrices mécanisées contiguës à la scène, d'une surface totale d'environ 194 m^2, offriraient la possibilité d'accueillir le public debout ou assis en fonction des manifestations. Cette modularité serait une évolution majeure de la salle et permettrait une grande souplesse d'utilisation, révélant des usages qui n'avaient pas été imaginés au départ et qui seraient autant de prestations supplémentaires.

1. Salle « assise »
Cette configuration correspond à la salle actuelle. Tous les fauteuils sont installés et la jauge varie de 715 places assises (grand proscenium) à 780 (petit proscenium).

2. Salle « debout »
Accueil sur la portion avant du parterre d'une partie du public debout, qui pourra éventuellement danser. Pour ce faire, dix rangs supplémentaires de fauteuils deviennent démontables et entreposables au sous-sol. Le plancher de la salle est descendu avec une très légère pente, formant une fosse dans le but d'améliorer la visibilité du public debout et de permettre le maintien de sièges en fond de salle. La jauge passe ainsi à 1 030 (grand proscenium) ou 1 130 (petit proscenium).

3. Salle « cabaret »
Comme ci-dessus avec la possibilité de mettre le plancher de la fosse à plat. Ce dispositif, non prévu au départ, est secondaire en termes d'utilisation, mais permet au besoin la tenue de cabarets et se prête particulièrement bien à la danse de salon. La jauge, variable, doit être définie en tenant compte de l'exploitation.

4. Salle « grand plateau »
Le plancher est ici positionné horizontalement au niveau de la scène pour former ainsi un grand plateau libre continu. Cette version est aussi apparue en cours d'étude et, même si elle est secondaire, elle devient un réel atout par les possibilités très intéressantes qu'elle offre : spectacles avec scène centrale, public bifrontal, spatialisation du son ou des musiciens, performances, enregistrements, tournages ou défilés. La jauge est aussi variable et doit être définie en tenant compte de l'exploitation.

Cette modularité permet d'étendre le champ d'utilisation de la salle à toute une gamme de spectacles debout : festivals, performances, spectacles musicaux avec mise en espace spécifique dont beaucoup de créations contemporaines.

A l'annonce de ces potentialités nouvelles, le cercle des organisateurs intéressés s'est d'ailleurs élargi. Les deux représentants de la musique contemporaine à Genève que sont Archipel et Contrechamps - et qui ne voyaient initialement pas d'intérêt pour le nouvel Alhambra - ont manifesté un réel enthousiasme. Les organisateurs privés, qui ne bénéficient pas de subventions et pour qui les recettes de billetterie sont vitales, estiment qu'un concert devient rentable à partir de 800 à 1 000 entrées payantes ; pour cette raison, certains d'entre eux seraient intéressés de pouvoir accéder à l'Alhambra, étant toutefois entendu que cette salle sera prioritairement réservée aux acteurs culturels genevois qui se sont mobilisés pour sa sauvegarde et son avenir.

Pour ce qui concerne la sécurité, on peut affirmer que la capacité d'accueil de la salle (à l'origine 1 400 places assises), le dimensionnement et la disposition des circulations et des sorties de secours permettent d'envisager cette modularité et la nouvelle jauge de 1 130 places, sans adaptations importantes.

Grâce à l'attractivité de l'outil renové, on pourra s'attendre à une utilisation accrue, soit 160 jours par an. La perspective d'un plancher mécanisé augmentera évidemment le cercle des organisateurs intéressés et le nombre de jours d'utilisation pourra avoisiner 200.

Cela permettrait éventuellement de louer le matériel son et lumière à des conditions particulièrement intéressantes, plutôt que de l'acquérir. Cette formule est commentée au chapitre « budget prévisionnel d'exploitation ».

Option 1 : plancher mécanisé avec sièges démontables

CFE		Libellé	unité	quantité	Prix unitaire	Total arrondi
B		**Travaux préparatoires**	gl	1.00	76 129.35	**76 130**
D		**Fondations**	gl	1.00	95 871.25	**95 890**
E		**Gros œuvre**	m2	197.50	229.72	**45 370**
I		**Installations**	gl	1.00	38 117.73	**38 120**
M		**Aménagements intérieurs**	m2	289.00	231.76	**66 980**
P		**Installations d'exploitation**	gl	1.00	885 979.74	**885 980**
B-P		**SOUS-TOTAL 1 (avant honoraires et frais secondaires)**				**1 208 470**
W		**Honoraires**	**%**	1 208 470.00	13.05	**157 650**
		Honoraires architecte			*85 520*	
		Honoraires ingénieurs civils			*17 520*	
		Honoraires ingénieurs E			*2 580*	
		Honoraires ingénieur scénographe			*52 030*	
B - W		**SOUS-TOTAL 2 (avant compte d'attente)**				**1 366 120**
X		**Comptes d'attente, imprévus**	**%**	1 366 120.00	7.69	**105 000**
B - X		**COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (HT)**				**1 471 120**
Z		**Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**				**111 810**
	Z0	Appliquée sur positions B-X, soit	%	7.60	1 471 120	
				111 805	admis à	111 810
B - Z		**COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (TTC)**				**1 582 930**
ZZ		**Frais administratifs et financiers**				**197 170**
	ZZ1	Prestations des services pour les investissements				
		5% de (B-Z):		*1 582 930*		
		soit		*79 146.50*	*admis à*	79 150
	ZZ2	Intérêts intercalaires				
		[Taux DSF (3,5% + 0,5%) x ((B-Z) + ZZ1)/2 x 30 mois /12]	4%	*1 662 080*	/2x30/12	
		soit		*83 104.00*	*admis à*	83 110
	ZZ3	Fonds d'art contemporain				
		2 % de (B-Z) + ZZ1 + ZZ2)		*1 745 190*		
		soit		*34 903.80*	*admis à*	34 910
B – ZZ		**COUT GENERAL DE L'OPTION 1 (TTC)**				**1 780 100**
		TOTAL DU CREDIT DEMANDE (OPTION 1) ***à rattacher à l'arrêté I***				**1 780 100**

Option 2 : acquisition de matériel audio et d'éclairage scénique complémentaire
arrêté séparé – amortissement sur 5 ans

Equipement de prise de son et de diffusion. Pupitre de commande lumière.

La nécessité d'un équipement son et lumière installé en permanence se justifie d'abord par la préférence clairement exprimée dans ce sens par les organisateurs, puis par les dommages que pourraient causer à ce bâtiment des manoeuvres répétées telles que la manutention des caisses de matériel, les accrochages de projecteurs, etc. Du point de vue environnemental, il est aussi préférable de soulager le quartier du ballet de poids lourds qu'occasionnerait un rythme excessif de montage-démontage de matériel scénique.

Des discussions serrées ont eu lieu pour équiper la salle de manière professionnelle sans succomber à la débauche de moyens ni à la sophistication outrancière. Il a ainsi été prévu de récupérer ce qui pouvait l'être du parc existant. L'acquisition de 2 tables de mixage analogiques (façade et retours de scène), qui représentaient des montants importants (300 000 francs), a également été abandonnée au profit d'une seule table numérique. Dans le souci de responsabiliser les organisateurs, il est prévu qu'ils apportent eux-mêmes la deuxième table, selon une pratique déjà existante dans les concerts de musique actuelle.

Il est important de garder à l'esprit deux caractéristiques propres à l'équipement audio : sa fragilité et son obsolescence rapide (cinq ans). Les conséquences sont simples : nécessité d'un personnel qualifié qui accordera un soin particulier au matériel et renouvellement régulier dudit matériel. Quant au matériel scénique de lumière, les récentes avancées technologiques l'ont rendu de plus en plus sophistiqué, donc fragile et difficile à utiliser lui aussi.

Si cette option n'est pas votée, il faudrait dès lors envisager de louer le matériel auprès de tiers et augmenter le budget de fonctionnement en conséquence.

Option 2 : acquisition de matériel audio et d'éclairage scénique complémentaire

Libellé	unité	quantité	Prix unitaire	Total arrondi
Matériel audio et d'éclairage scénique		1.00	766 506.50	**766 510**
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	%	7.60	admis à	**58 260**
TOTAL GENERAL TTC				**824 770**
TOTAL DU CREDIT DEMANDE (OPTION 2)				**824 770**

Option 3 : construction d'un pavillon provisoire destiné à abriter l'Alhambar
arrêté séparé – amortissement sur 10 ans

Cette proposition vise à rendre possible la poursuite de l'exploitation du restaurant hors les murs, sans compromettre la réhabilitation du foyer en tant que lieu rattaché à la maison des musiques actuelles.

Du point de vue du planning, en cas d'acceptation de la présente option, le démarrage du chantier de rénovation de l'Alhambra sera tributaire de l'obtention de l'autorisation et de la construction du pavillon dans la mesure où les lieux devront être libérés avant le début des travaux.

Le crédit concerne les honoraires pour la préparation du dossier d'autorisation de construire, après désignation par appel d'offres de mandataires, ainsi que le coût de réalisation des travaux.

Les coûts ont été estimés sur la base d'une étude de faisabilité. Deux sites ont été étudiés pour l'édification d'un bâtiment surélevé pouvant accueillir l'Alhambar, reposant sur des piliers, de manière à limiter l'emprise au sol et à conserver les places de parc existantes : la parcelle en amont du théâtre accessible depuis la rue de la Pélisserie et le parking de la Rôtisserie accessible par la terrasse du Perron.

La variante retenue, malgré une surface réduite (190 m^2 nets au lieu de 230m^2), présente des avantages liés à la planéité du terrain, à la possibilité d'aménager une terrasse au niveau du Perron qui apporte un plus pour l'exploitation, ainsi qu'à son coût moins élevé.

Il s'agit d'une construction en structure métallique, éventuellement en bois, comprenant une dalle en béton armé sur tôle holorib, des façades isolées thermiquement et acoustiquement avec revêtement extérieur métallique ou Eternit, une toiture plate, des aménagements intérieurs bruts à agencer au gré du preneur, un agencement de cuisine professionnelle, des installations de chauffage, ventilation, sanitaire et électricité.

Option 3 : construction d'un pavillon provisoire destiné à abriter l'Alhambar

CFE	Libellé	unité	quantité	Prix unitaire	Total arrondi
B	**Travaux préparatoires**	gl	1.00	28 846	**28 850**
D	**Fondations**	gl	1.00	36 675	**36 680**
E	**Gros œuvre**	m2	190.00	373 142	**373 150**
I	**Installations**	gl	1.00	65 830	**65 830**
M	**Aménagements intérieurs**	m2	190.00	47 699	**47 700**
Q	**Equipements fixes**	gl	1.00	118 474	**118 480**
T	**Aménagements extérieurs**	gl	1.00	18 544	**18 550**
B-T	**SOUS-TOTAL 1 (avant honoraires et frais secondaires)**				**689 240**
V	**Frais secondaires**	%	689 240	1.81%	**12 500**
W	**Honoraires**	%	689 240	39.49%	**272 200**
B - W	**COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (HT)**				**973 940**
X	**Comptes d'attente, imprévus**	**%**	973 940.00	10%	**97 400**
B - X	**COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (HT)**				**1 071 340**
Z	**Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**				**81 460**
Z0	Appliquée sur positions B-X, soit		% 81 422	7.60 admis à	81 460
B - Z	**COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (TTC)**				**1 152 800**

CFE	Libellé	unité	quantité	Prix unitaire	Total arrondi
ZZ	**Frais administratifs et financiers**				**106 600**
ZZ1	Prestations des services pour les investissements				
	5% de (B-Z):		*1 152 800*		
	soit		*57 640.00*	*admis à*	57 700
ZZ2	Intérêts intercalaires				
	[Taux DSF (3,5% + 0,5%) x ((B-Z) + ZZ1)/2 x 12 mois /12]	4%	*1 210 500*	/2x12/12	
	soit		*24 210.00*	*admis à*	24 210
ZZ3	Fonds d'art contemporain				
	2 % de (B-Z) + ZZ1 + ZZ2)		*1 234 710*		
	soit		*24 694.20*	*admis à*	24 690
B – ZZ	**COUT GENERAL DE L'OPTION 3 (TTC)**				**1 259 400**
	TOTAL DU CREDIT DEMANDE (OPTION 3) ***arrêté séparé***				**1 259 400**

Option 4 : crédit d'étude pour un nouveau projet de rénovation « minimaliste »
arrêté séparé

Solution alternative au crédit I, permettant d'assurer la pérennité de la salle dans son mode d'exploitation actuel. Le projet de salles de toutes les musiques est abandonné pour un autre programme encore à définir.

Le crédit concerne l'élaboration d'une étude sur la base d'un nouveau programme comprenant la demande d'autorisation de construire, l'établissement d'un devis général et les soumissions partielles permettant d'aboutir à un crédit de construction. Il s'agira de désigner par appel d'offres les mandataires qui s'occuperont de l'exécution du projet. Il sera ainsi possible de déterminer le coût minimum à investir pour conserver le bâtiment dans un bon état d'entretien.

Le nombre et la variété des spectacles produits ne varieront probablement pas par rapport à la situation actuelle (120 jours par an). La jauge de la salle se situera autour des 540 places assises, grâce à la réouverture du 2e balcon. Si l'on sait que le foyer du rez-de-chaussée n'est déjà pas en mesure de répondre actuellement aux besoins du public en cas de forte affluence (jauge de 460 places), la nécessité de pouvoir utiliser les deux foyers (rez-de-chaussée et étage) sera incontournable.

La priorité reviendra à des interventions techniques, au détriment de l'amélioration des conditions d'accueil des artistes et du public ou au détriment de la remise en valeur des qualités patrimoniales de l'édifice. Ceci ne permettra pas d'accroître l'attractivité de la salle et d'intéresser de nouveaux organisateurs de concerts.

Les artistes préféreront se produire dans des équipements remis à niveau à Lausanne ou en France voisine. Les spectacles produits resteront déficitaires, ne pouvant être mis sur pied que grâce à l'apport de subventions et les conditions de travail des techniciens seront péjorées étant donné que les locaux adéquats disparaîtront du programme.

Il est indispensable de :

- rénover l'enveloppe ;
- drainer et assainir le bâtiment côté colline de la vieille ville ;
- renforcer les balcons ;
- adapter les locaux aux normes de sécurité en vigueur ;
- remplacer les installations de chauffage ;
- améliorer les équipements scéniques.

On renonce à des éléments permettant d'améliorer les qualités de la salle et de l'offre au public, objets du crédit I, tels que :

- l'annexe comprenant loges, dépôts et ateliers ;
- l'ascenseur ;
- le plancher mécanisé ;
- les installations de ventilation ;
- le remplacement des sièges, le proscenium démontable ;
- l'aménagement du foyer.

On réduit les mesures d'isolations thermique et phonique.

Option 4 : crédit d'étude pour un nouveau projet de rénovation « minimaliste »

CFE	Libellé	unité	quantité	Prix unitaire	Total arrondi
V	**Frais secondaires**				**60 000**
V0	Frais secondaires généraux				60 000
	Relevés, sondages, reproduction documents, information	gl	1	60 000	
W	**Honoraires**				**1 592 200**
W2	Honoraires ouvrage				1 592 200
	Honoraires architecte	gl	1	1 030 000	
	Honoraires ingénieur civil	gl	1	142 300	
	Honoraires ingénieur électricien	gl	1	135 500	
	Honoraires ingénieur chauffage ventilation	gl	1	91 400	
	Honoraires ingénieur sanitaire	gl	1	26 200	
	Honoraires ingénieur scénique	gl	1	120 000	
	Honoraires ingénieur acousticien	gl	1	27 000	
	Honoraires ingénieur éclairagiste	gl	1	4 800	
	Honoraires ingénieur sécurité	gl	1	15 000	
V - W	**COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (HT)**				**1 652 200**

CFE	Libellé	unité	quantité	Prix unitaire	Total arrondi
Z	**Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**				**125 570**
Z0	Appliquée sur positions V-W, soit		%	7.60	
			125 567	admis à	125 570
V - Z	**COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (TTC)** ***Arrêté séparé***				**1 777 770**

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre « estimation du coût » sont ceux du mois d'octobre 2008 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques

Selon CFE, norme SIA 416

Surface de plancher totale (SP) 3 945m^2
Surface nette totale (SN) 3 174m^2
Volume bâti (VB) 16 665m^3

Prix au m^2 de plancher (SP)
(CFE C+D+E+I+M+W2) = 13 715 280 francs / 3 945 m^2 3 476 francs/m^2

Prix au volume m³
(CFE C+D+E+I+M+W2) = 13 715 280 francs / 16 665 m³ 823 francs/m³

Subvention et partenariat

Le bâtiment étant classé monument historique, Monsieur Laurent Moutinot, conseiller d'Etat chargé du DAEL (actuellement DCTI), a déclaré dans son courrier du 9 juin 2000, être disposé à entrer en matière sur le principe de l'octroi d'une subvention cantonale. Une demande dans ce sens a été déposée en novembre 2008 par la Ville de Genève auprès du DCTI, restée à ce jour sans réponse.

Autorisation de construire

Le projet de rénovation, y compris plancher mécanisé, fait l'objet d'une requête en autorisation de construire DD 102'468 déposée le 30 octobre 2008 auprès du DCTI.

La parcelle sur laquelle est projetée l'annexe fait partie du projet d'aménagements routiers du périmètre de la Rôtisserie compris entre la rue d'Italie et la place des Trois-Perdrix. Ce dernier fait l'objet d'une requête en autorisation de construire n° DD 99 646 délivrée le 7 décembre 2005 et frappée de recours pendant devant le tribunal administratif.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer 12 mois après le vote du Conseil municipal.
La mise en exploitation prévisionnelle est prévue en 2013.

Régime foncier

L'immeuble rue de la Rôtisserie 10 est situé en zone 1, sur la parcelle n° 6415, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section cité, propriété de la Ville de Genève.

La construction de l'annexe projetée sur la place de la Rôtisserie est située en zone 1, sur la parcelle n° 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section cité, propriété de la Ville de Genève.

Référence au programme financier d'investissements

L'objet du crédit I est prévu sous le n° 043.042.05 du 4ème plan financier d'investissement PFI 2009 - 2020 pour un montant de 25 500 000 francs.
De plus, cet objet est au bénéfice de 2 crédits d'études préalablement votés pour un montant de 150 000 francs - PR 117 voté par le Conseil municipal le 15 janvier 2002 sous le n° 043.042.03 - et pour un montant de 933 000 francs - PR 320 voté par le Conseil municipal le 13 septembre 2004 sous le n° 043.042.04, soit un total de 26 583 000 francs.

L'équipement et le matériel informatique ne sont pas prévus.
Les objets des options 1, 2, 3 et 4 ne sont pas prévus.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Concernant la gestion, la maison des musiques sera louée à des organisateurs de concerts avant tout associatifs. Elle ne sera pas dotée d'un budget permettant la mise sur pied d'une programmation artistique, comme c'est le cas au Forum Meyrin par exemple. Comme la salle devra être équipée techniquement et nécessitera des compétences particulières à son bon fonctionnement, il faudra en outre trouver une voie médiane entre le système en vigueur au Palladium, confié à un seul surveillant et celui du Victoria Hall, nécessitant des dizaines de personnes.

Voici, pour information, les coûts de fonctionnement actuels (comptes 2007 et 2008):

Comptes de fonctionnement (hors amortissements & imputations internes)		**2007**	**2008**
Ressources humaines (personnel municipal)		685 450	722 412
Communication		10 619	16 396
Energies, entretien		146 397	145 298
Frais généraux (fournitures, machines, prestations…)		87 414	106 338
	Total	**929 880**	**990 445**

A ce stade, le choix du mode de gestion n'est pas encore arrêté définitivement et pourra varier entre une gestion directe ou une gestion déléguée.

La gestion directe, qui correspond à la formule actuelle, sera assurée par le Département de la culture avec l'équipe existante et l'engagement d'un(e) administrateur(trice) chargé(e) de coordonner l'agenda de la salle (personnel municipal).

Estimation de fonctionnement

Ressources humaines (personnel municipal)		802 000 francs
Communication		16 400 francs
Energies, entretien		145 300 francs
Frais généraux (fournitures, machines, prestations)		106 300 francs
	Total	**1 070 000 francs**
Location matériel son et lumière complémentaire (si l'option 2 n'est pas votée)		320 000 francs
	Total	**1 390 000 francs**

L'autre solution consisterait à déléguer la gestion à une association qui engagerait du personnel, avec attribution d'une subvention d'exploitation. Pour éviter tout conflit d'intérêts, l'association aurait l'interdiction d'organiser des concerts et devrait se concentrer uniquement sur une gestion dynamique de la salle et des foyers.

Estimation de fonctionnement

Subvention (ressources humaines, soit personnel externe, communication, frais généraux)		830 000 francs
Energies, entretien		145 300 francs
	Total	**975 300 francs**
Location matériel son et lumière complémentaire (si l'option 2 n'est pas votée)		320 000 francs
	Total	**1 295 300 francs**

D'après les intentions d'utilisation affichées par les organisateurs, on estime que la location engendrera des recettes annuelles de l'ordre de 245 000 francs.

Les foyers

Dans la mesure où la réussite du projet repose sur la possibilité d'offrir au public, organisateurs et artistes genevois une salle de concerts performante et notamment d'améliorer les capacités d'accueil dans les foyers, il est important de comprendre qu'il serait souhaitable que la gestion des buvettes se fasse en lien avec la salle de spectacle, sous faute de connaître des problèmes majeurs en termes de flux du public et de sécurité lors des soirs de concerts.

C’est pourquoi les buvettes des foyers seront confiées à un gérant extérieur qui ouvrira les soirs de concerts de manière à garantir un accès exclusif aux spectateurs de la salle. Hors exploitation des concerts, il aura aussi la possibilité d’ouvrir durant la journée pour l’ensemble de la population genevoise.

En outre, le foyer du 1er étage ne sera pas muni d’une cuisine, mais de la petite restauration pourra y être servie (salades, viennoiseries, sandwiches, etc.)

Charge financière

Charge financière crédit I

Charge financière annuelle sur 24 803 300 francs comprenant les intérêts au taux de 3.50 % et l'amortissement au moyen de 20 annuités	1 745 190 francs	

Charge financière crédit II

Charge financière annuelle sur 364 340 francs comprenant les intérêts au taux de 3.50 % et l'amortissement au moyen de 8 annuités	53 000 francs	

Charge financière crédit III

Charge financière annuelle sur 97 300 francs comprenant les intérêts au taux de 3.50 % et l'amortissement au moyen de 4 annuités	26 500 francs	
Soit au total		**1 824 700 francs**

Total budget prévisionnel et charges financières
Selon le mode de gestion varie entre 2 800 000 et 3 214 700 francs

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit I est le service d'architecture. Le bénéficiaire est le service aux artistes et acteurs culturels (département de la culture).

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit II est le service administratif et technique de la division art et culture, en collaboration avec le service des achats.

Le service gestionnaire du crédit III est la direction des systèmes d’information et de communication. Le bénéficiaire est le service administratif et technique de la division art et culture.

Le service gestionnaire des options 1, 2 et 4 est le service d’architecture. Le service bénéficiaire est le service aux artistes et acteurs culturels.

Le service gestionnaire de l’option 3 est le service d’architecture. Le service bénéficiaire est la gérance immobilière municipale.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants :

PROJETS D'ARRETES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

PROJET D'ARRETE I

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 24 803 300 francs destiné à la rénovation de l'Alhambra et à l'aménagement du bâtiment en salle de musique, située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelles n° 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 24 803 300 francs.

Art. 3. - Un montant de 507 580 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. - La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 150 000 francs du crédit d'études PR-117 voté par le Conseil municipal le 15 janvier 2002 et le montant de 933 000 francs du crédit d'études PR-320 voté par le Conseil municipal le 13 septembre 2004, soit un montant total de 25 886 300 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2032.

Art. 5. - Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

PROJET D'ARRETE II

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 364 340 francs destiné à l'équipement en mobilier de la salle de l'Alhambra, située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelles n° 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 364 340 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2020.

PROJET D'ARRETE III

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 97 300 francs destiné à l'équipement en matériel informatique et télécommunication de la salle de l'Alhambra située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelles n° 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 97 300 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2016.

Annexes :
- tableau récapitulatif des crédits
- plan de situation
- plans et coupes du bâtiment
- photographies de l'état existant
- tableau des organisateurs de concerts
- notice scénographique
- schémas d'étude pour un pavillon provisoire

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT — SERVICE D'ARCHITECTURE

RUE DE LA ROTISSERIE 10
TABLEAU RECAPITULATIF DES COUTS DE LA PROPOSITION DE CREDIT

Libellé	Gestionnaire	Montant total des crédits sans option	Montant total des crédits y compris option n° 1	Montant total des crédits y compris option n° 2	Montant total des crédits y compris option n° 3	Montant total des crédits y compris options n° 1 et 2	Montant total des crédits y compris options n° 1 et 3	Montant total des crédits y compris options n° 2 et 3	Montant total des crédits y compris options n° 1, 2 et 3
Rénovation et aménagement de la salle de l'Alhambra	architecture	24 803 300	24 803 300	24 803 300	24 803 300	24 803 300	24 803 300	24 803 300	24 803 300
Equipement en mobilier	service administratif et technique division art et culture	364 340	364 340	364 340	364 340	364 340	364 340	364 340	364 340
Equipement en informatique	DSIC	97 300	97 300	97 300	97 300	97 300	97 300	97 300	97 300
Sous-total		**25 264 940**	**25 264 940**	**25 264 940**	**25 264 940**	**25 264 940**	**25 264 940**	**25 264 940**	**25 264 940**
Option n° 1 Plancher mécanisé sièges démontables	architecture		1 780 100			1 780 100	1 780 100		1 780 100
Option n° 2 Matériel audio et d'éclairage scénique	architecture			824 770		824 770		824 770	824 770
Option n° 3 Construction d'un pavillon provisoire pour l'Alhambar	architecture				1 259 400		1 259 400	1 259 400	1 259 400
Total		**25 264 940**	**27 045 040**	**26 089 710**	**26 524 340**	**27 869 810**	**28 304 440**	**27 349 110**	**29 129 210**

Libellé	Gestionnaire	Montant total du crédit
Option n° 4 - étude Projet de rénovation minimaliste du bâtiment	architecture	1 777 770
Montant total du crédit demandé		**1 777 770**

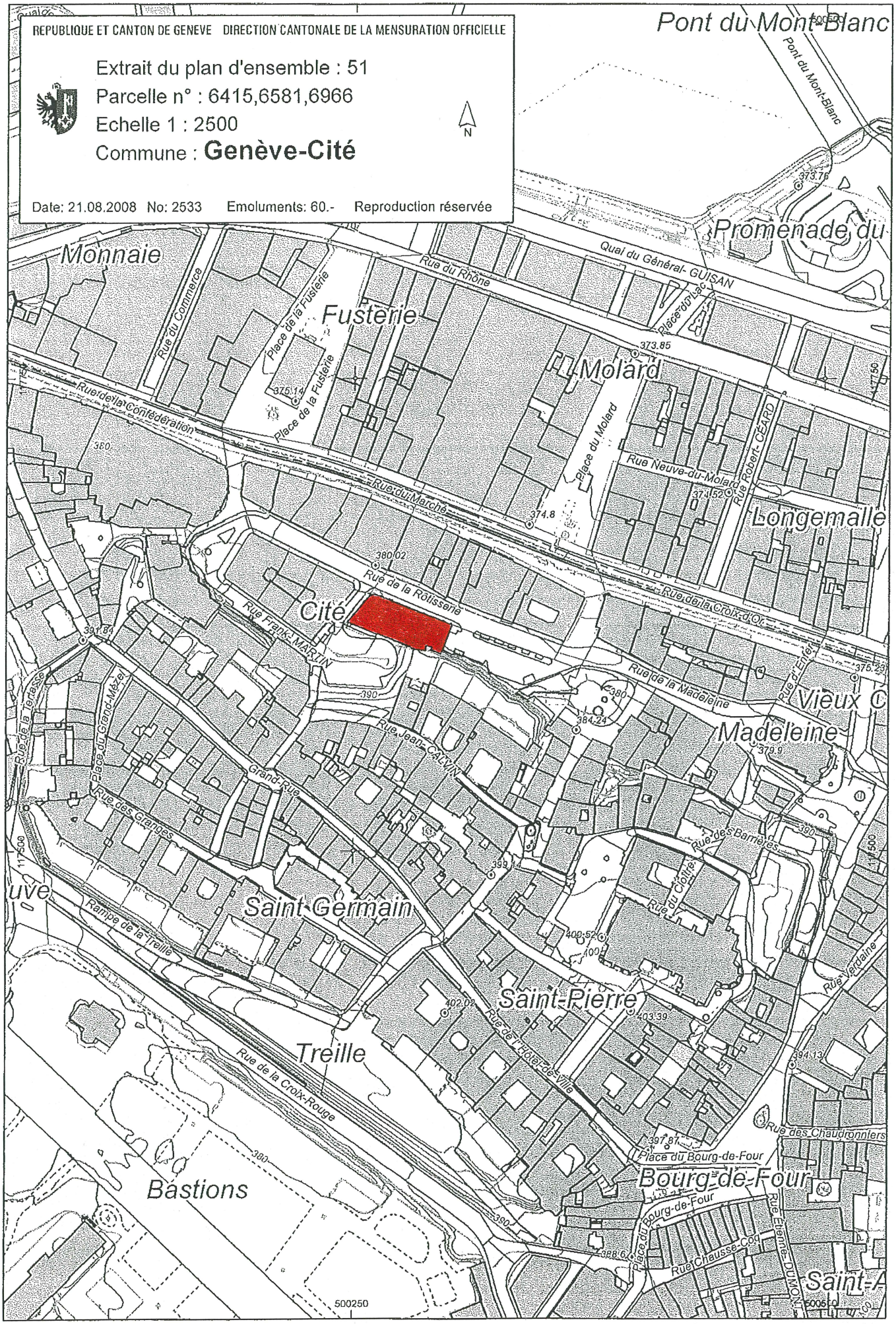
REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE DIRECTION CANTONALE DE LA MENSURATION OFFICIELLE
Extrait du plan d'ensemble : 51
Parcelle n° : 6415,6581,6966
Echelle 1 : 2500
Commune : Genève-Cité
Date: 21.08.2008 No: 2533 Emoluments: 60.- Reproduction réservée
N
Pont du Mont-Blanc
Promenade du
Monnaie
Fusterie
Molard
Longemalle
Cité
Vieux C
Madeleine
Saint-Germain
Saint-Pierre
Treille
Bastions
Bourg-de-Four
Saint-A
Quai du Général- GUISAN
Rue du Rhône
Rue du Commerce
Place de la Fusterie
Rue de la Confédération
Rue du Marché
Place du Molard
Rue Neuve-du-Molard
Rue Robert- CÉARD
Rue de la Rôtisserie
Rue de la Croix-d'Or
Rue Frank- MARTIN
Rue de la Madeleine
Rue Jean- CALVIN
Grand-Rue
Rue des Granges
Rue des Barrières
Rue du Cloître
Rampe de la Treille
Rue de l'Hôtel-de-Ville
Rue de la Croix-Rouge
Rue des Chaudronniers
Place du Bourg-de-Four
Rue Chausse-Coq
Rue Etienne- DUMONT
Rue Verdaine
Rue de la Tertasse
Place du Grand-Mézel
373.76
373.85
375.14
374.8
374.52
380.02
391.84
375.23
384.24
379.9
399.14
400.52
402.02
403.39
394.13
397.87
388.6
500250

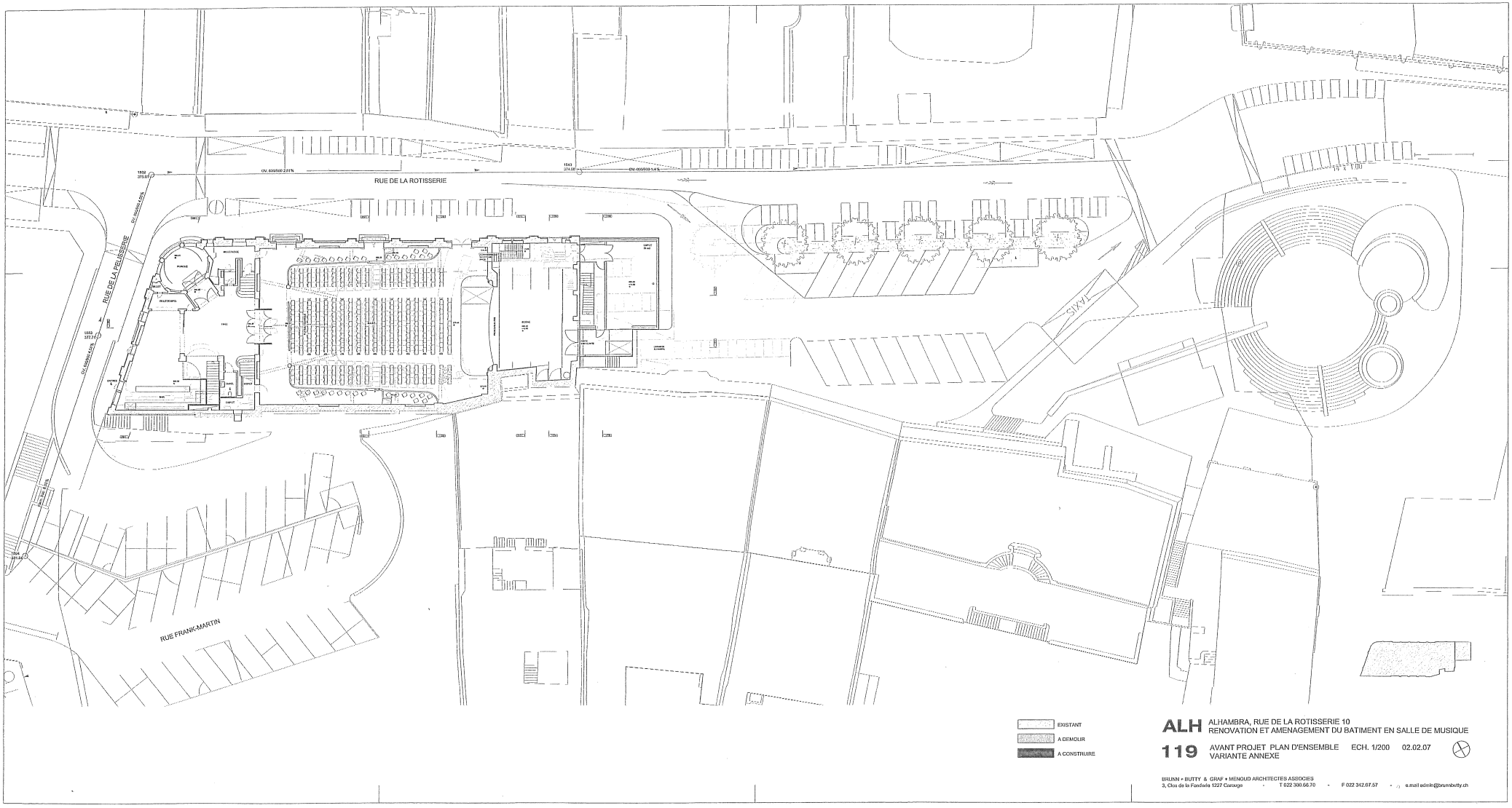

ALH ALHAMBRA, RUE DE LA ROTISSERIE 10
RENOVATION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT EN SALLE DE MUSIQUE

119 AVANT PROJET PLAN D'ENSEMBLE ECH. 1/200 02.02.07
VARIANTE ANNEXE

BRUNN + BUTTY & GRAF + MENOUD ARCHITECTES ASSOCIES
3, Clos de la Fonderie 1227 Carouge - T 022 300.66.70 - F 022 342.07.57 - e.mail admin@brunnbutty.ch

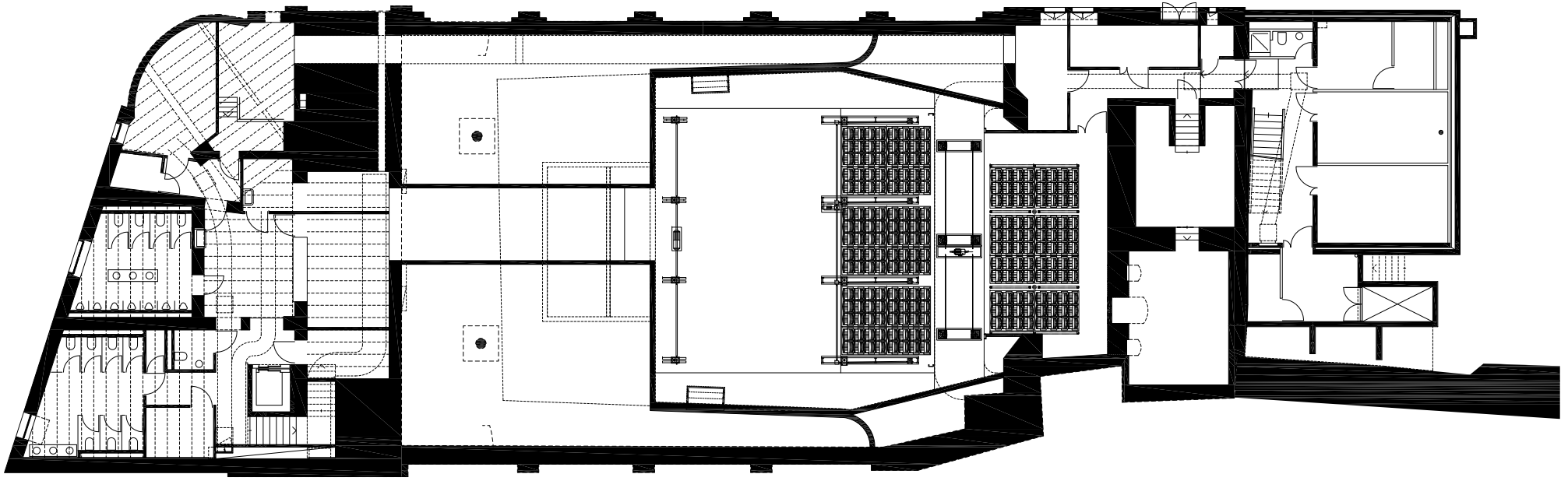

ALHAMBRA, RUE DE LA ROTISSERIE 10
RENOVATION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT EN SALLE DE MUSIQUE

SOUS-SOL

BRUNN + BUTTY ARCHITECTES

08.09.08

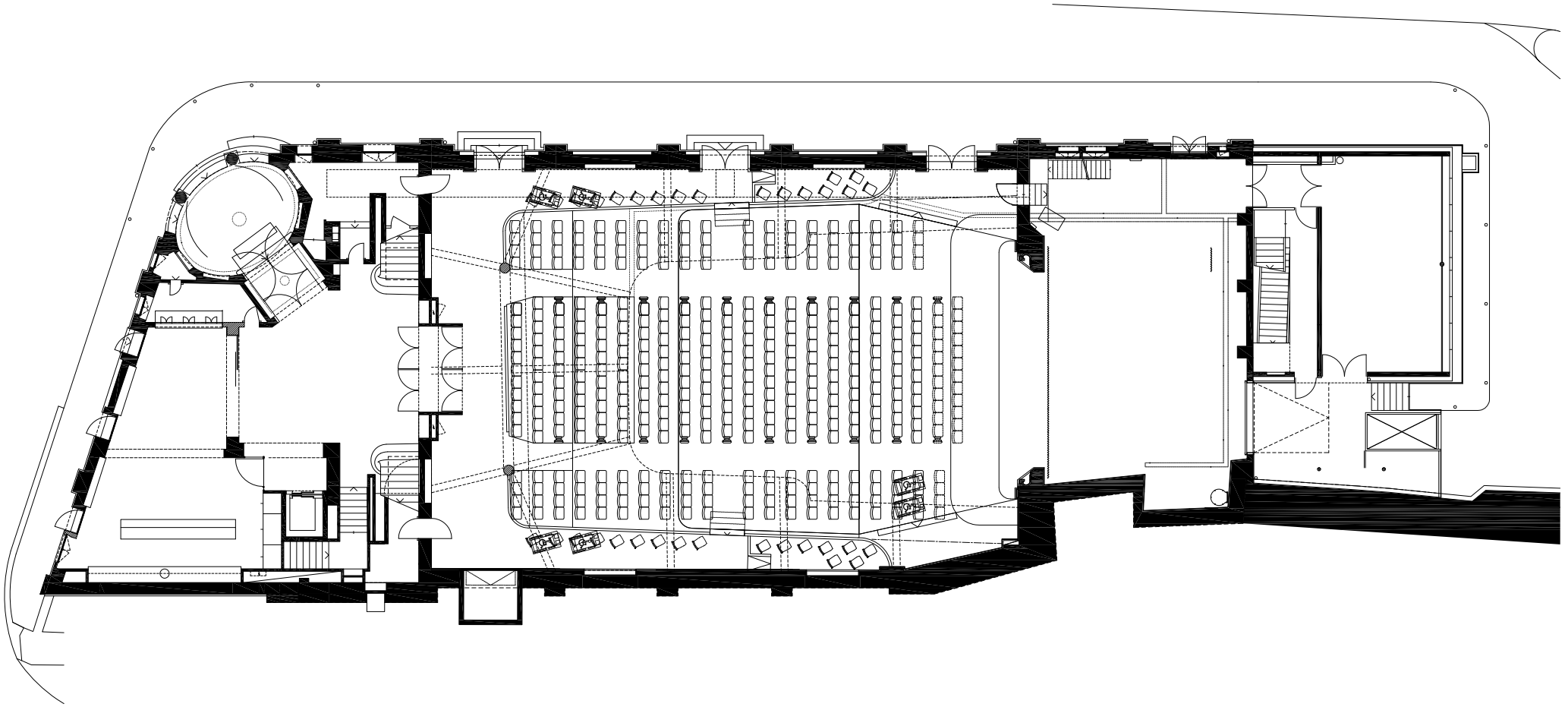

ALHAMBRA, RUE DE LA ROTISSERIE 10
RENOVATION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT EN SALLE DE MUSIQUE

REZ-DE-CHAUSSEE

BRUNN + BUTTY ARCHITECTES

08.09.08

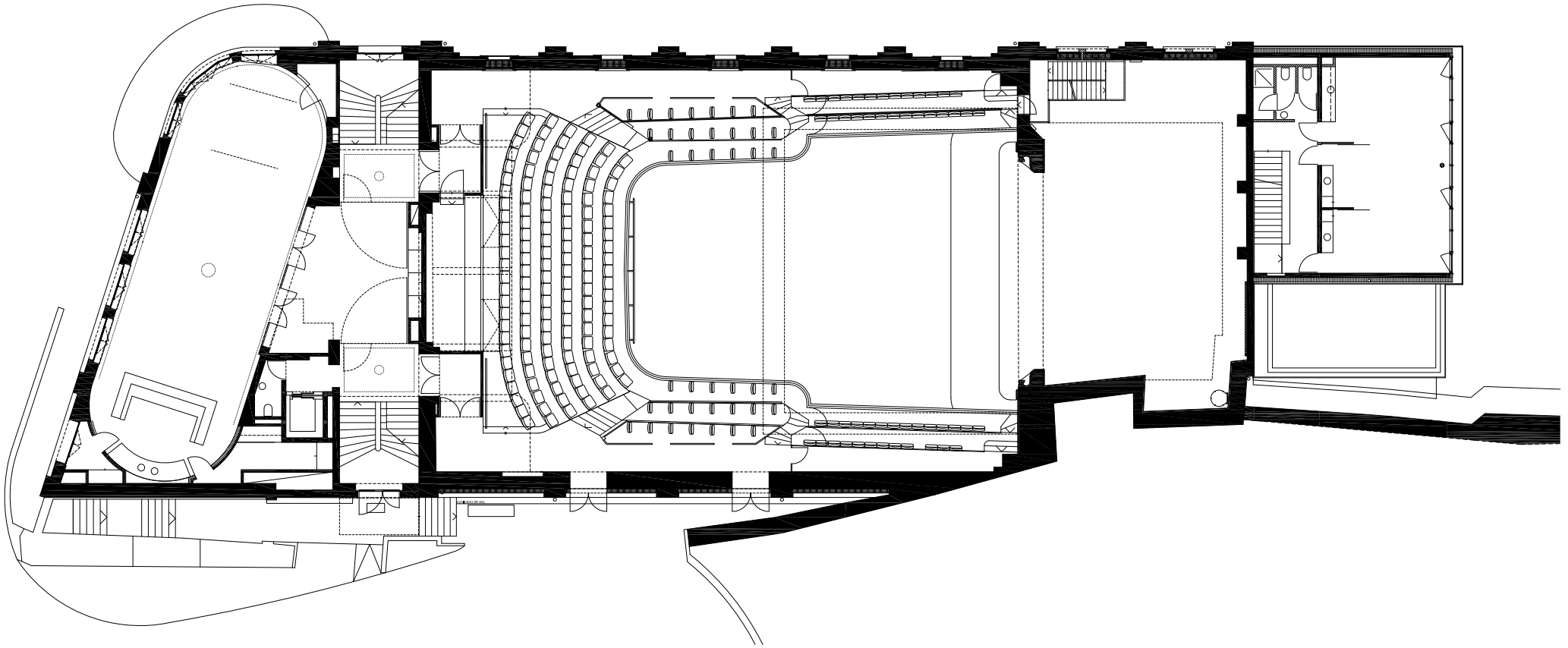

ALHAMBRA, RUE DE LA ROTISSERIE 10
RENOVATION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT EN SALLE DE MUSIQUE

1er ETAGE

BRUNN + BUTTY ARCHITECTES

17.12.08

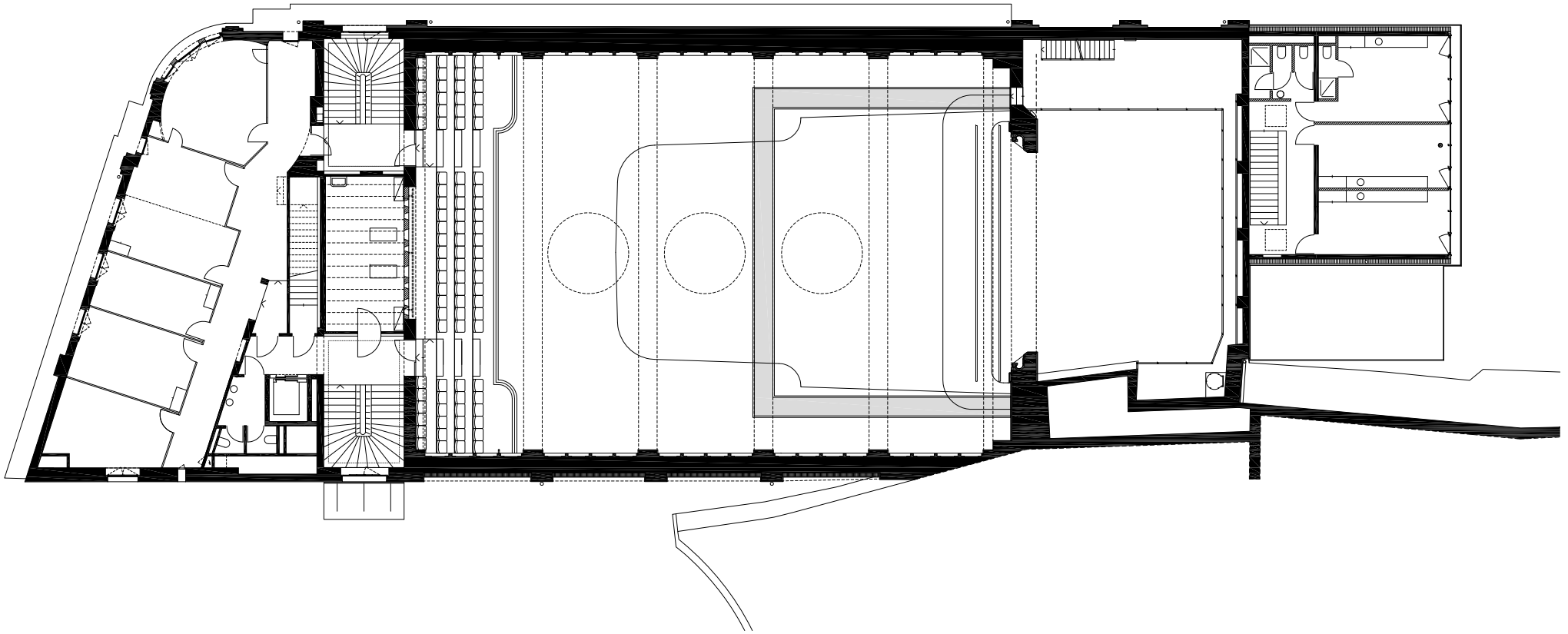

ALHAMBRA, RUE DE LA ROTISSERIE 10
RENOVATION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT EN SALLE DE MUSIQUE

2ème ETAGE

BRUNN + BUTTY ARCHITECTES

17.12.08

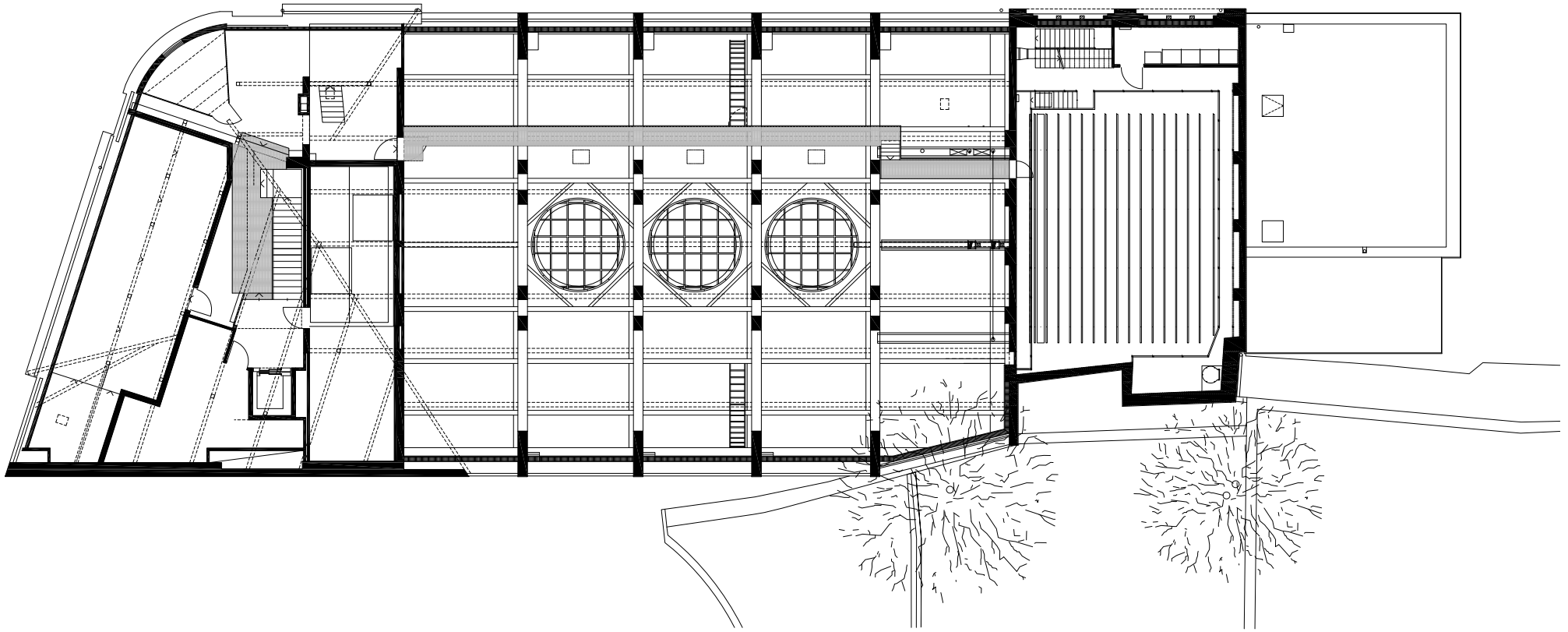

ALHAMBRA, RUE DE LA ROTISSERIE 10
RENOVATION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT EN SALLE DE MUSIQUE

COMBLES

BRUNN + BUTTY ARCHITECTES

17.12.08

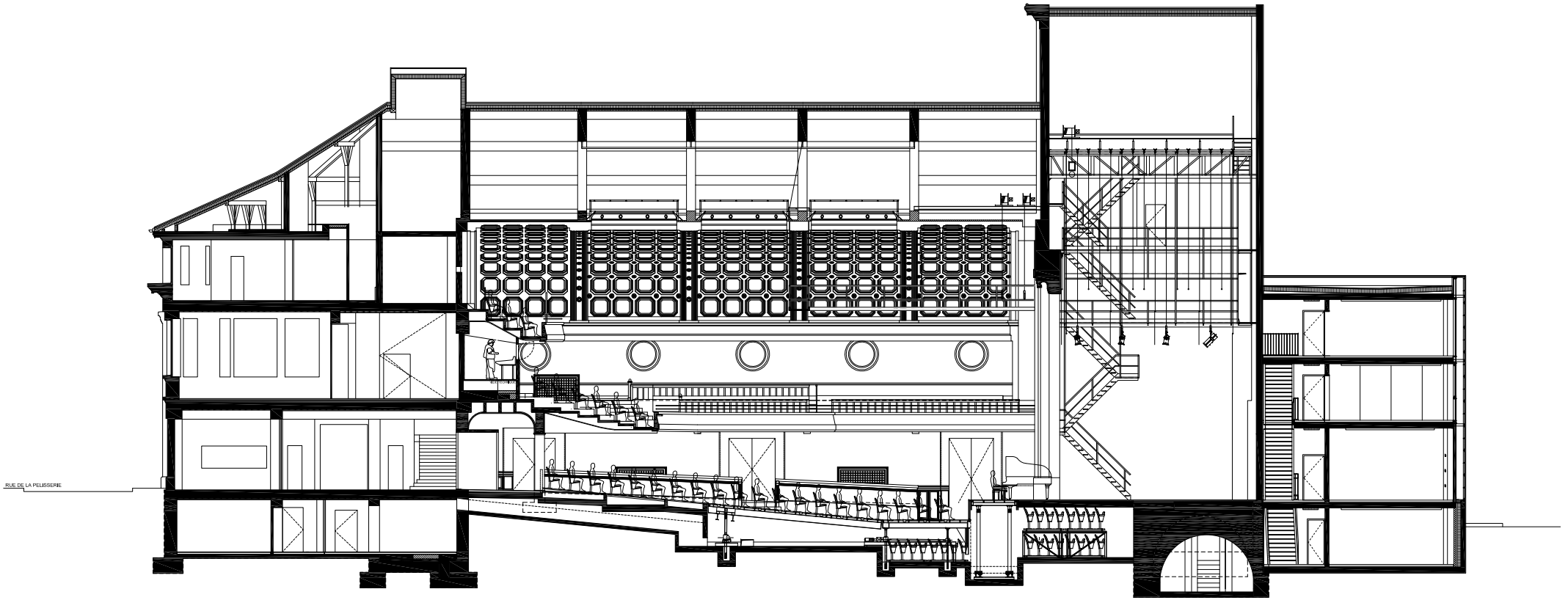

ALHAMBRA, RUE DE LA ROTISSERIE 10
RENOVATION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT EN SALLE DE MUSIQUE
COUPE LONGITUDINALE

BRUNN + BUTTY ARCHITECTES

17.12.08

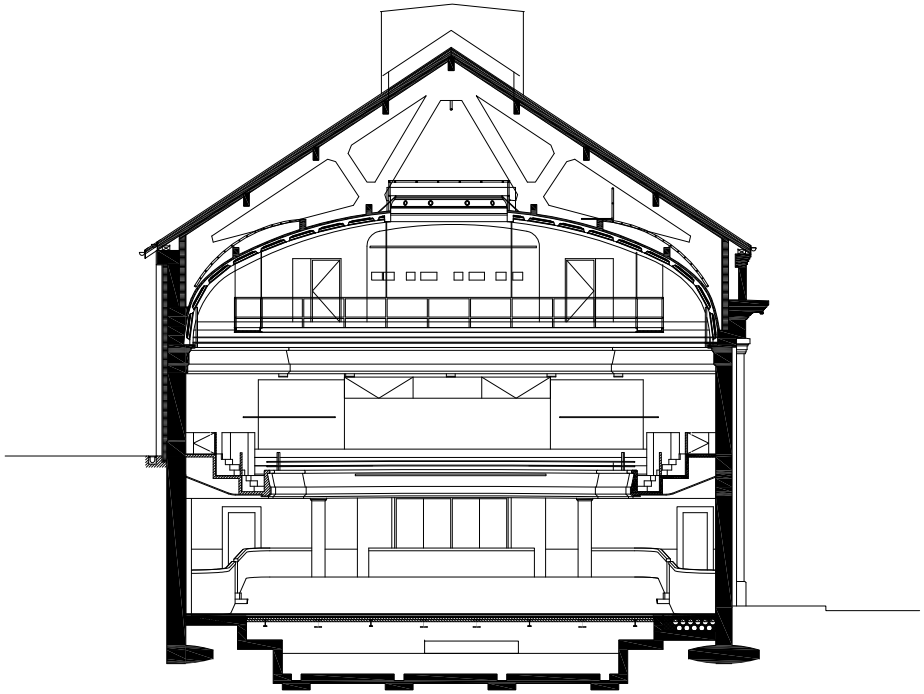

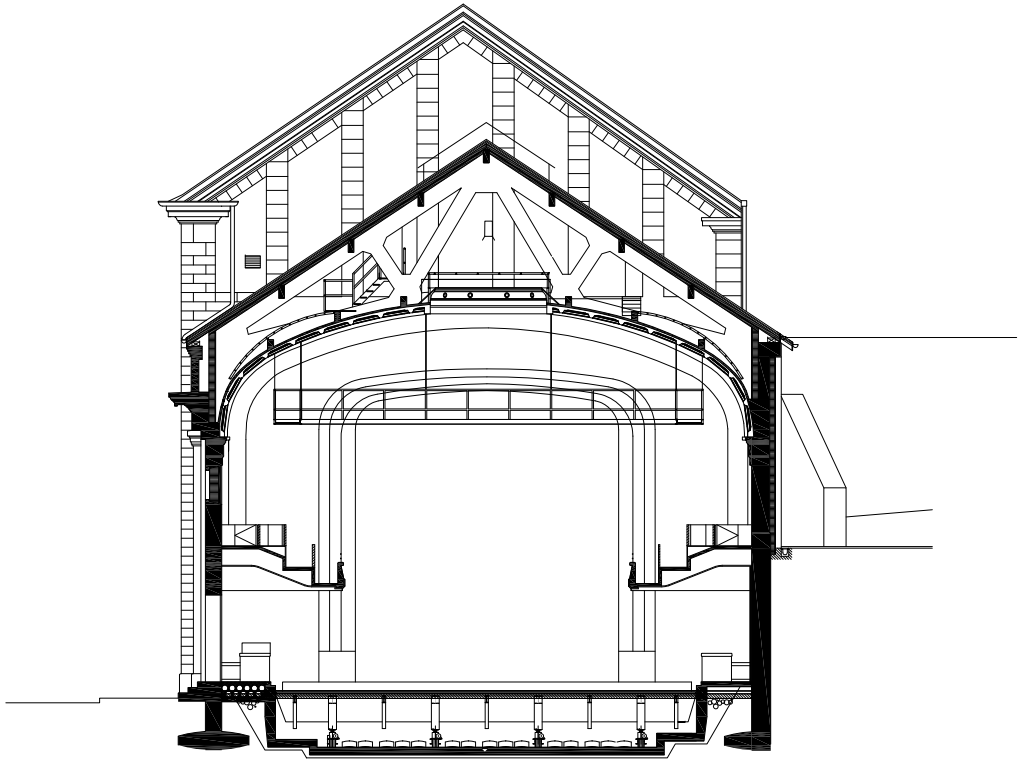

ALHAMBRA, RUE DE LA ROTISSERIE 10
RENOVATION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT EN SALLE DE MUSIQUE

COUPES TRANSVERSALES

BRUNN + BUTTY ARCHITECTES

17.12.08

Vue générale rue de la Rôtisserie

Façade rue de la Pélisserie

Vue de la façade arrière depuis le parking de la Pélisserie

Péristyle de l’entrée

Détail façade rue de la Rôtisserie

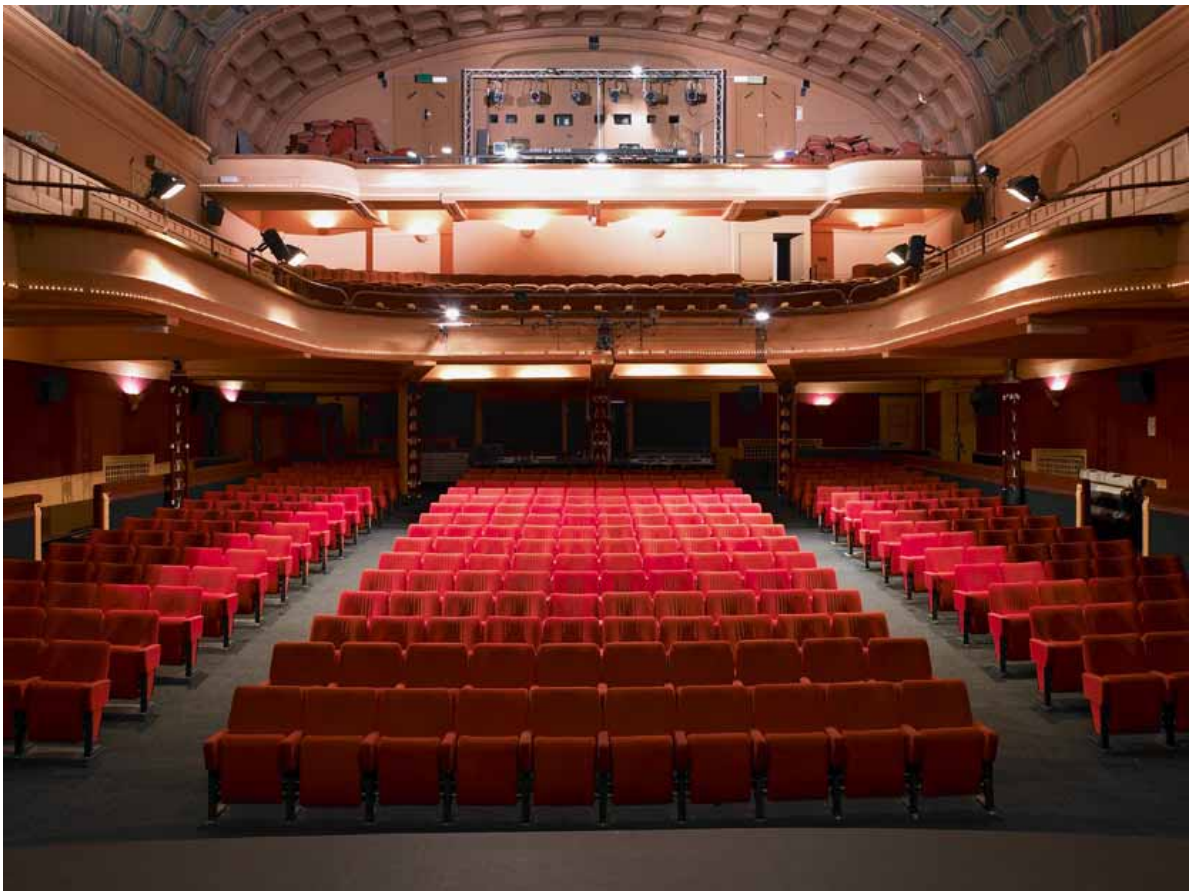

Vues générales de la salle et du premier balcon

Vue de la scène depuis le premier balcon

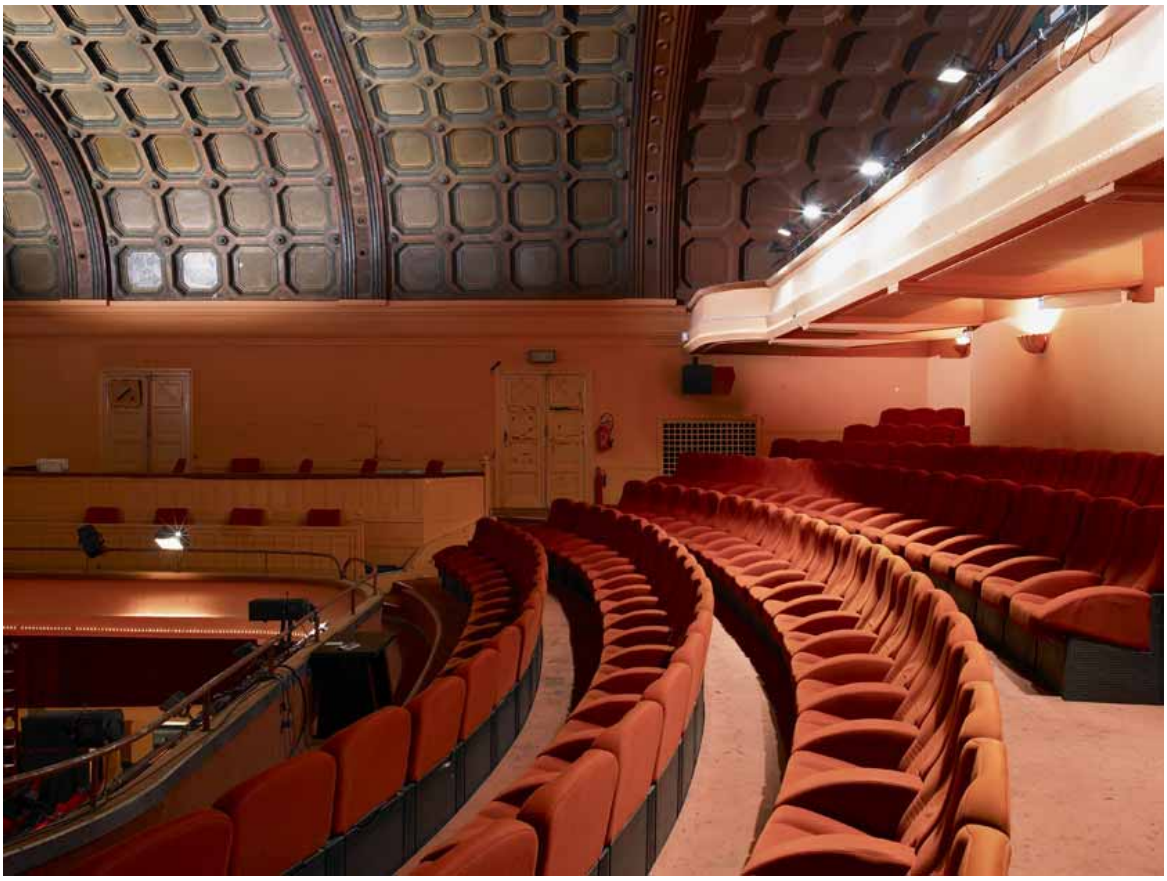

Premier balcon et détail du plafond

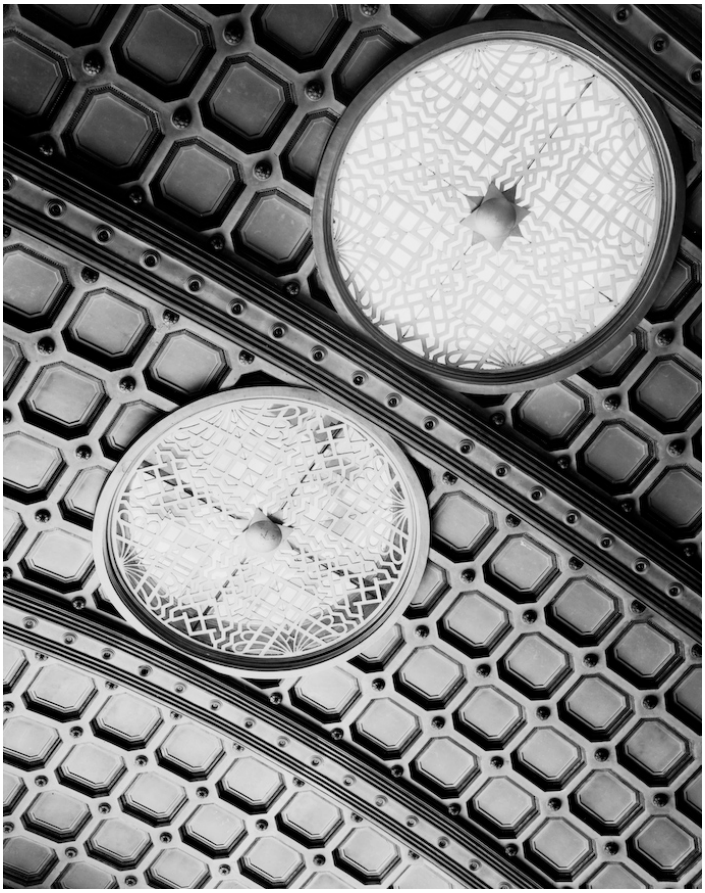

Détail du plafond

Détails de la charpente en béton et de la couverture

Hall d’entrée

Hall d’entrée et buvette du rez-de-chaussée

Vues de l’ancien foyer, actuel Alhambar

23 organisateurs intéressés par l'Alhambra

Jours d'utilisation publique pour une année

Raison sociale	Assis	Debout	Cabaret + grand plateau	Genre musical principal
AGMJ	2			Jazz-Ethno
Al-Andalus	13			Jazz-Ethno
A-Live				Pop-Rock-Chanson
AMJ	3	1		Jazz-Ethno
AMR	4		1	Jazz-Ethno
ASMV	1	5		Pop-Rock-Chanson
Ateliers d'ethnomusicologie	18	1	3	Jazz-Ethno
Cie de Quat'Sous				Classique-Opéra
CIP			3	Contemporain
Contrechamps	2		1	Contemporain
Ere des Belles	2			Pop-Rock-Chanson
Fanfare du Loup	5		5	Jazz-Ethno
Festival Algériades	5	2		Jazz-Ethno
Festival Archipel	6		4	Contemporain
Festival JazzContreBand	3	1	2	Jazz-Ethno
Festival Tambour battant	2	2		Jazz-Ethno
Festival Tzigane				Jazz-Ethno
Festival Voix de Fête	2	7	1	Pop-Rock-Chanson
La Bâtie - Festival de Genève	5	4		Pop-Rock-Chanson
Live Music Productions		2		Pop-Rock-Chanson
OCG				Classique-Opéra
Opus One Productions	5	15		Pop-Rock-Chanson
Prestige Artists (et All blues Konzert)	3	1		Jazz-Ethno
PTR	10	8		Pop-Rock-Chanson
Rocades Jazz estival, Cour de l'Hôtel-de-Ville	3			Jazz-Ethno
Rocades musiques colorées, SEF	1	4		Jazz-Ethno
Rootsman Productions				Pop-Rock-Chanson
Service culturel Migros				Classique-Opéra
Suisse Diagonales Jazz				Jazz-Ethno
Zone Lumière	6	1		Pop-Rock-Chanson

101	53	20
58%	30%	11%

Genre musical principal	
Classique-Opéra	
Contemporain	16
Jazz-Ethno	84
Pop-Rock-Chanson	74
Total	**174**

23 organisateurs intéressés par l'Alhambra

Jours d'utilisation publique pour une année

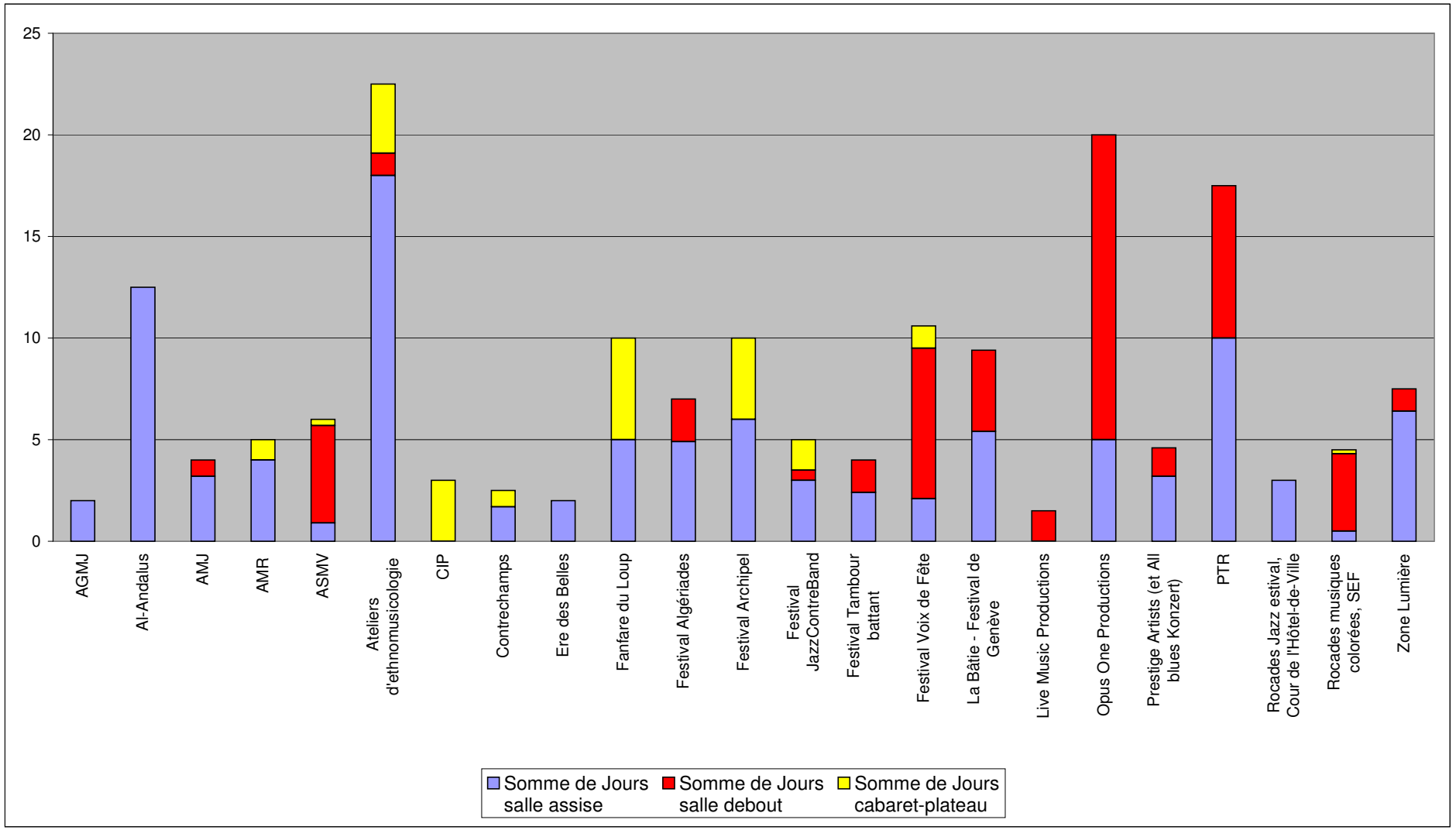

SAAC/AW/21.08.2008

RENOVATION DE L'ALHAMBRA ET AMENAGEMENT EN SALLE DE MUSIQUE

ETUDE de PROJET

NOTICE SCÉNOGRAPHIQUE - COMPLEMENT MODULARITE DE LA SALLE

Genève, le 16 juin 2008

Mandant :

Ville de Genève, Département de l'Aménagement, des constructions et de la Voirie
Service Architecture, 25 rue du Stand, 1205 Genève

Mandataires :

Architectes
Bureaux associés Brunn + Butty & Graf + Menoud architectes SIA, Genève

Ingénieur scénique
Pont-Volant – A. Forissier ingénieur ECAM - SIA, Genève

Ingénieurs civils
B. Ott et C. Uldry ingénieurs EPFL - SIA - AGI, Genève

Ingénieurs chauffage – ventilation – sanitaires
Weinmann – Energies SA ingénieurs SIA - USIC, Vaud

Ingénieurs électriciens
Perrin, Spaeth & Associés bureau d'ingénieurs conseils SA, Genève

Ingénieur géomètre
Ney & Hurni géomètres associés SA, Genève

Ingénieur acousticien
Kahle Acoustics SPRL, Bruxelles

Ingénieur sécurité
Protectas SA, Genève

A. OPTION POUR L'ALHAMBRA : ACCUEIL DE SPECTACLES « DEBOUT »

Les éléments ci-dessous sont principalement extraits des notices scénographiques de l'avant projet et du projet, toutes les 2 éditées par le bureau d'ingénierie scénique Pont Volant, spécialisé en conception de salle de spectacle. On se réfèrera à ces 2 documents pour de plus amples renseignements.

1 But et intérêts

Buts

Proposer une solution fonctionnelle permettant d'accueillir des concerts avec du public debout ou dansant dans la salle de l'Alhambra, rénovée en Maison des Musiques.

Cette option a été demandé, lors des études d'avant projet, par le Département des Affaires Culturelles et le service d'Architecture de la Ville.

Analyse :

Besoin

- La modularité salle assise / salle debout est un réel besoin dans ce type de salles de musique de cette catégorie. Dans les faits, cette modularité existe dans de très nombreuses salles de spectacle, sans forcement que le public s'en rende compte : Cf. quelques exemples locaux et européens en chapitre B.
- Cette modularité permet d'étendre le champ d'utilisation de la salle, aux concerts debout, mais aussi à toute une gamme de spectacles et d'événements particuliers, profitant d'un parterre sans sièges fixes : festivals, performances, spectacles musicaux avec mise en espace spécifique dont beaucoup de créations contemporaines, cabarets, banquets, défilés, enregistrements et tournages, …
- La possibilité supplémentaire d'offrir un plateau libre continu entre la salle et la scène, étoffe encore les possibilités d'utilisation de la salle et permettra notamment d'accueillir les évènements avec mise en espace du public : artistes au centre du public, mises en espaces sonores, public bi-frontal, …

Potentialité de l'Alhambra pour accueillir des spectacles debout

L'Alhambra de part son architecture, son style et son acoustique, sera plutôt adaptée, en version assise ou debout, pour les musiques acoustique à « moyennement » amplifiées : Jazz, variété, pop, musique du monde, musiques actuelles, rock, musique contemporaine acoustique ou sonorisées , …

Le style de la salle, chaleureux, populaire et la disposition des balcons, en fer à cheval, enveloppant et proche de la scène, rendent cette salle bien adaptée à l'évolution projetée en salle de musique.

La capacité d'accueil de la salle (à l'origine de plus de 1300 places assise), le dimensionnement et la disposition des circulations et des sorties de secours permet d'envisager cette modularité et la nouvelle jauge de 1100 places, sans adaptations importantes.

Positionnement de la salle dans l'offre des salles existantes à Genève :

Il n'y a pas, actuellement, dans le bassin Genevois, de salle de cette jauge, réellement adaptée pour accueillir dans de bonnes conditions, des concerts professionnels moyennement amplifiés avec public debout. (Cf. annexe 3). Il y a un réel besoin en la matière.

- A Genève, le Palladium (1'000 places) est principalement utilisé pour ces concerts, sans être adapté pour cela (Salle de fête communale) : absence d'infrastructures technique et d'accueil des artistes, scène trop petite, volume trop faible, acoustique défaillante, …
- Le Victoria Hall (1700 places) est aussi utilisé pour des concerts de Jazz, de musique du Monde ou de variété tout en étant aussi peu adapté pour cela : visibilité mauvaise pour ce type de concert, acoustique inadaptée car beaucoup trop réverbérante (adaptée pour la musique classique).

- La jauge d'environ 1100 places de l'Alhambra se positionne bien entre l'Arena (4000 à 10'000) pour les grosses productions et les nombreuses petites salles plus spécialisées (Salle Communale d'Onex, Usine, Chat noir, divers clubs, …)[1].

→ Selon notre point de vue, cette option présente un réel intérêt, en apportant plus de souplesse dans l'utilisation de la salle, et en comblant un manque dans l'offre des salles genevoises.

→ Elle permet de répondre au besoin des sociétés et associations locales, de création et de diffusion.

→ La configuration historique « salle assise » nous semble devoir rester la version de référence et prioritaire pour cette salle.

2 Eléments à prendre en compte dans l'analyse de la modularité

Jauge

La jauge maximum « assise » sera de 780 places.

La jauge maxi « assis / debout » sera d'environ 1130 places dont 700 places debout, 430 places assises.

Sorties de secours :

Le nombre et les dimensions des sorties existantes sont suffisantes pour cette jauge étendue.

Visibilité du public : pente de la salle et hauteur du nez de scène :

La pente du sol de la salle et la hauteur du nez de scène influencent directement la visibilité du public. Les valeurs actuelles de la pente du parterre (5°) et la hauteur de la scène (90 cm) sont calculées et adaptées pour un public assis.

Avec un public debout, il faut augmenter la hauteur du nez de scène et diminuer la pente de la salle pour obtenir une bonne visibilité, les valeurs de 120 cm et 2,5 ° (ou 140 cm et 0°) donnent de bons résultats tenant compte de la profondeur de cette salle[2].

Par ailleurs, en version debout, la pente doit restée raisonnable (<3°) pour pouvoir danser ou bouger. Une surface à plat est idéalement nécessaire pour certains spectacles.

→ C'est une des données principales de la modularité assis / debout : Il faut soit pouvoir modifier ces valeurs (plancher ou scène mobile), soit choisir des valeurs offrant un compromis (forcement dommageable).

Démontage et stockage des sièges :

Les fauteuils de la zone debout doivent être démontables. Il existe de nombreuses solutions proposées par les fabricants : Chaises pliantes ou empilables
Fauteuils traditionnels démontables manuellement par poutre
Fauteuils montés sur des poutres de 3 ou 4 sièges, roulants par bloc
Sièges à rangement mécanisé (multiples solutions …).

La zone de stockage doit être plus ou moins importante, suivant le type de siège. Pour les changements de configuration fréquents, le local doit être sur site et accessible rapidement avec si nécessaire un monte charge adapté.

[1] Voir aussi l'analyse comparative des salles existantes, établie par le Département des Affaires Culturelles.
[2] L'efficacité d'une courbe de visibilité se calcule, permettant de concevoir la volumétrie et géométrie d'une salle et de comparer des salles entre-elles : Calcul du « dégagement de tête ».

3 Solution proposée pour la modularité à l'Alhambra

Les différentes solutions que l'on rencontre traditionnellement dans les salles de spectacle, ont été analysées[3]. La solution proposée pour l'Alhambra est celle qui est ressortie comme étant la plus adaptée économiquement et fonctionnellement, pour répondre au besoin et aux contraintes, dans le respect souhaité de l'aspect patrimonial du lieu :

- La partie centrale du parterre est installé sur une table élévatrice mobile verticalement et inclinable permettant de régler l'altitude du plancher et son inclinaison.
  Le proscenium (avant scène) est une deuxième table élévatrice permettant de mettre le plancher de l'avant scène au niveau de la scène ou au niveau de la salle et de manutentionner les fauteuils, vers le sous sol.
- Les fauteuils du parterre sont démontables, par poutres de 2 ou 3 fauteuils, manuellement mais sans portage (roulants indépendamment ou à positionner avec un outil spécial, sur des chariots), Le stockage se fait sous la scène et sous l'avant salle en utilisant l'élévateur du proscenium.
- Le plenum sous la table de salle est valorisé pour la ventilation de la salle (« Lac froid » optimum).

Cette solution permet de conserver complètement, la disposition actuelle de la salle pour la configuration « assise ». Cette disposition avec une avant scène avancée et une hauteur de scène faible est très appréciée. Elle offre un très bon rapport en les artistes et le public, particulièrement bien adaptée pour la musique. C'est un des atouts de l'Alhambra à valoriser.

Du point de vue du public, la présence des tables sera invisible (Pour exemple les différentes salles locales en disposant dans les zones publiques : BFM, Grand Théâtre, Grand Casino, …).

Ce type de tables élévatrices sont des ouvrages de mécanique industrielle simple, robuste, éprouvé, d'utilisation simple et nécessitant peu d'entretien.

La manutention des fauteuils nécessite la présence d'un personnel manutentionnaire intérimaire, comme cela se pratique couramment dans les autres salles de spectacle. Le passage d'une configuration à l'autre de la salle nécessitera environ 1 service à 4 personnes.

4 Configurations possible

1. **Salle assise :**

   Elévateur de salle avec une pente en continuité du sol de fond de salle – Fauteuils installés – Proscenium en position haute ou basse suivant les besoins - Correspond à la salle actuelle.

   → Jazz, variétés, musique du monde, théâtre musical, …

   → Configuration de référence – Jauge : 715 (grand proscenium) / 781 (petit proscenium)

2. **Salle pour concerts « debout » :**

   Plancher de salle descendu avec une très légère pente, formant une fosse dans le but d'améliorer la visibilité du public debout et de permettre le maintien de sièges en fond de salle - Fauteuils rangés - Proscenium en position haute ou basse suivant les besoins – Garde-corps en fond de salle - Accès à la fosse par les baignoires latérales – Sorties de secours latérales accessibles – Pas de changement au premiers et 2ème balcon → Possibilité de se tenir debout en fond de 1er balcon.

   → Jazz, pop, variété, …

   → Evolution majeure, apportant une nouvelle fonctionnalité à la salle - Jauge : 1030 (grand proscenium) / 1130 (petit proscenium).

[3] Cf. Notice scénographique de l'avant projet ou les diverses solutions ont été présentées et analysées.

3. Salle pour cabaret banquet :

Idem ci-dessus avec possibilité de mettre le plancher de la fosse à plat pour la danse de salon ou pour installer des tables et chaises.

→ Cabarets, banquets, danses de salon, …

→ Configuration secondaire – Jauge variable à définir tenant compte de l'exploitation

4. Salle modulable avec grand plateau

Elévateurs en haut, positionnés au niveau de la scène et se raccordant en fond de salle avec le plancher fixe en pente.

→ Version plateau libre très intéressante pour spectacles avec scène centrale ou mise en espace du public, spatialisation du son ou des musiciens, performances, enregistrements, tournages, défilés, …

→ Configuration secondaire mais très importante car offrant une grande souplesse d'utilisation – Jauge variable à définir tenant compte de l'exploitation

B. EXEMPLES DE SALLES AVEC PARTERRE MODULABLE

1 Quelques salles européennes

Salles historique avec parterre assis ou debout :

La salle de la Cigale (Paris) 1400 places maxi, … → Salle vouée à la musique actuel et amplifiée. Une référence internationale. Plancher du parterre mobile, avec réglage de la hauteur et mise en pente, fauteuil démontables manuellement : Projet de l'Alhambra très similaire.

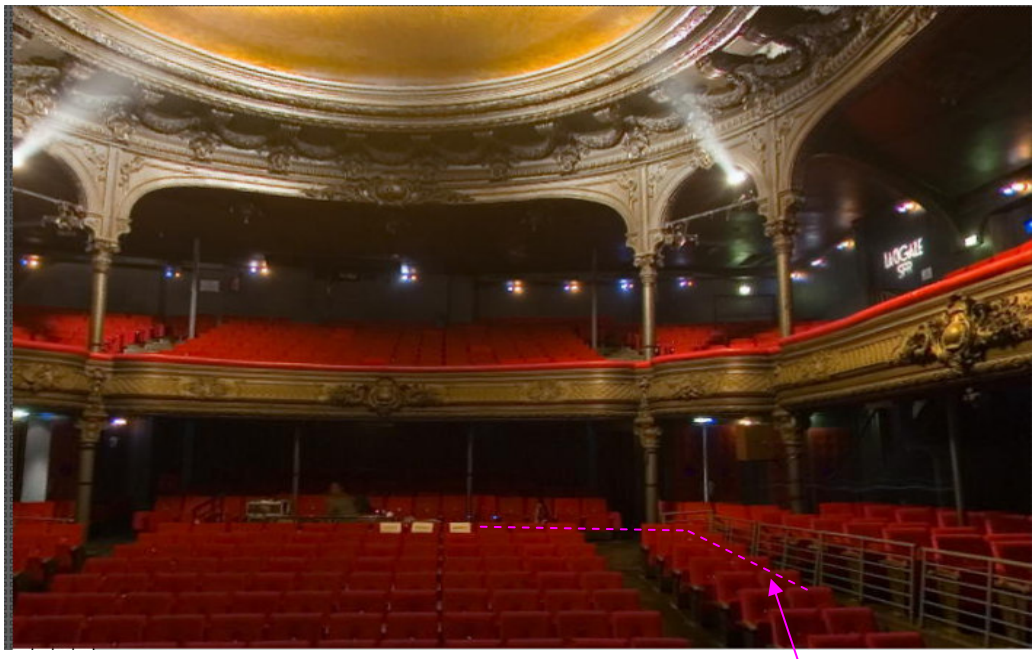

Limite des tables.

L'Olympia (Paris) , … 2000 places assises / 3400 assis + debout. Sièges démontables manuellement stockés sous la scène. Pas de plancher mobile mais une hauteur de scène plus importante

Théâtre Oscar Carré d'Amsterdam théâtre historique, totalement rénové en 2005. Salle historiquement voué au cirque. Totalité du plancher du parterre mobile, avec mise en pente. Sièges stockés sur chariots.

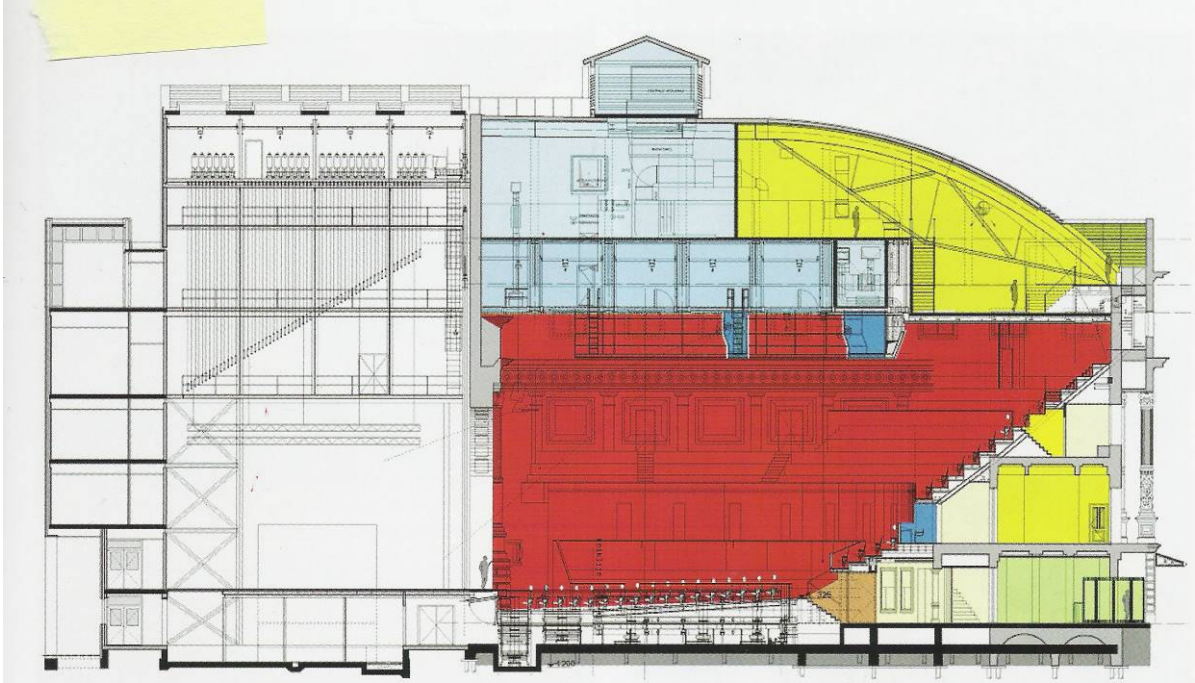

Coupe longitudinale avec le nouveau traitement de la salle et en-dessus, le foyer - Document Greiner / van Goor

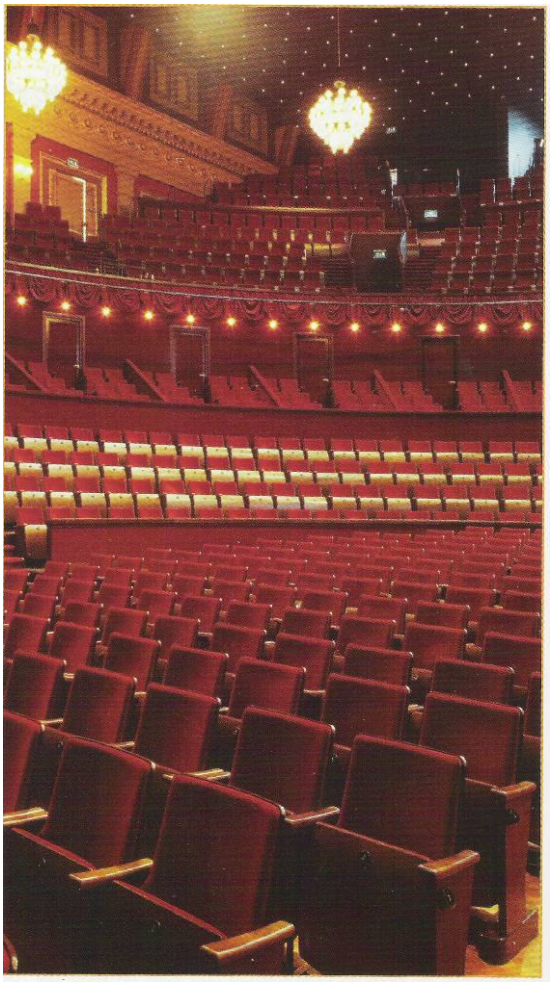

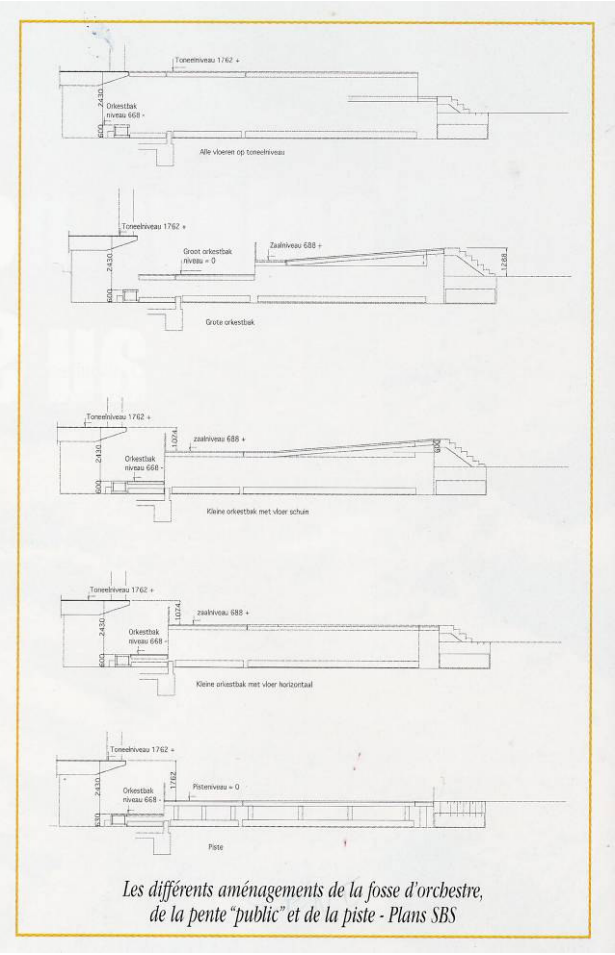

Les différents aménagements de la fosse d'orchestre, de la pente "public" et de la piste - Plans SBS

Le Théâtre Royal Flamand de Bruxelles (KVS, 800 places) théâtre historique rénové en 2006. Totalité du plancher du parterre mobile en hauteur et inclinaison, avec sièges stockés automatiquement sous le plancher (rotation par rangée).

Seules les façades, le foyer, l'avant corps et quelques autres locaux du bâtiment d'origine ont été conservés.

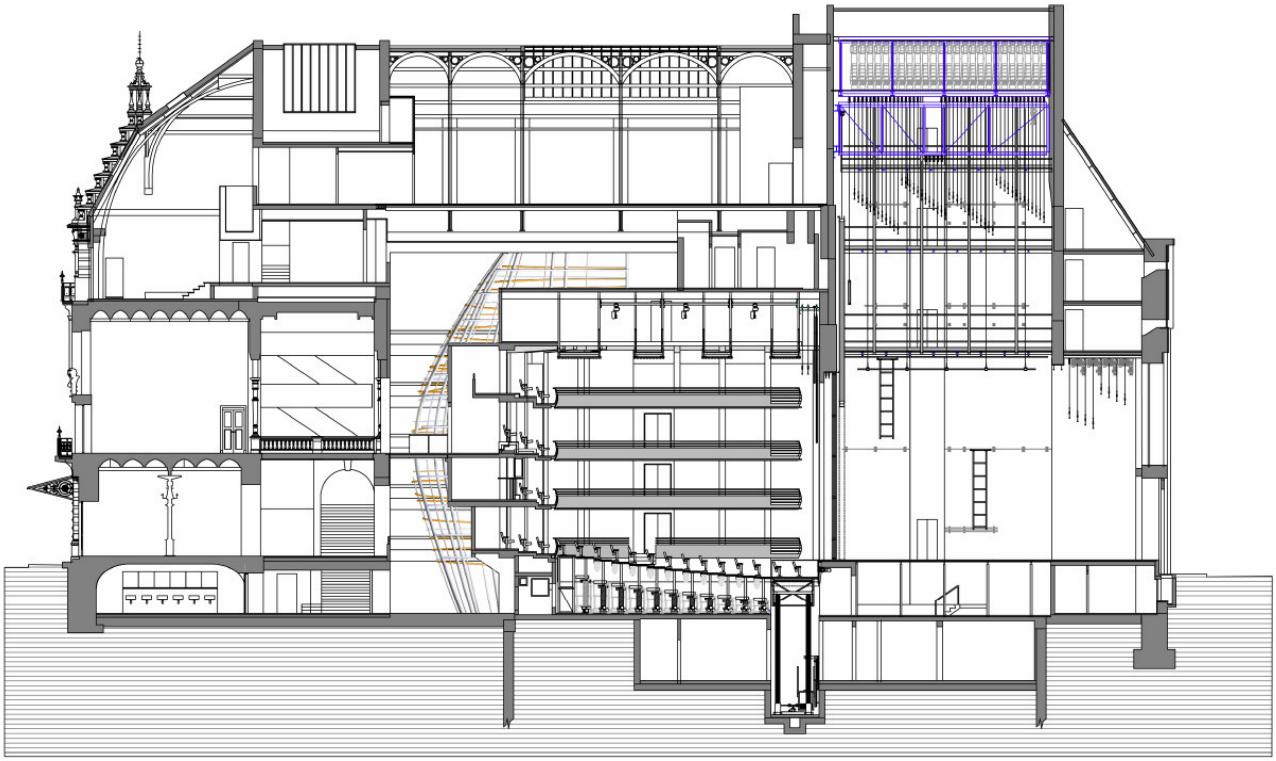

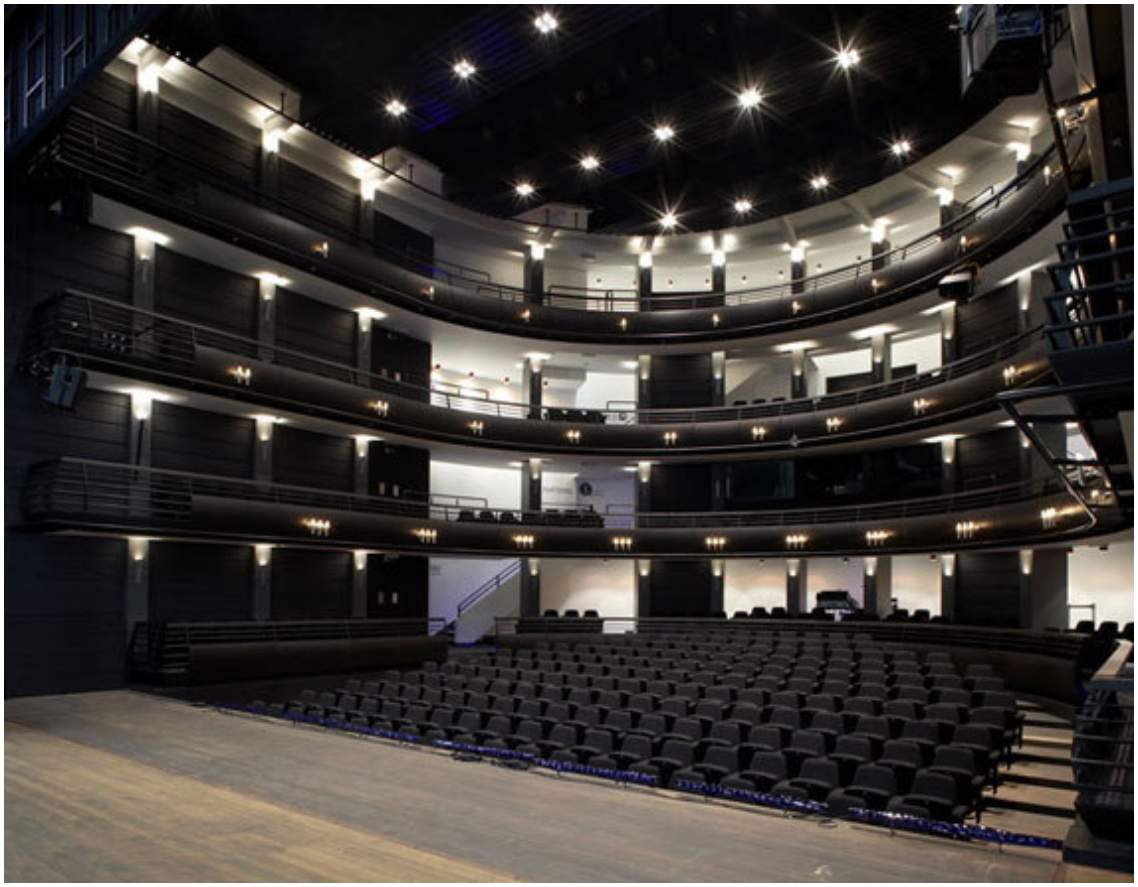

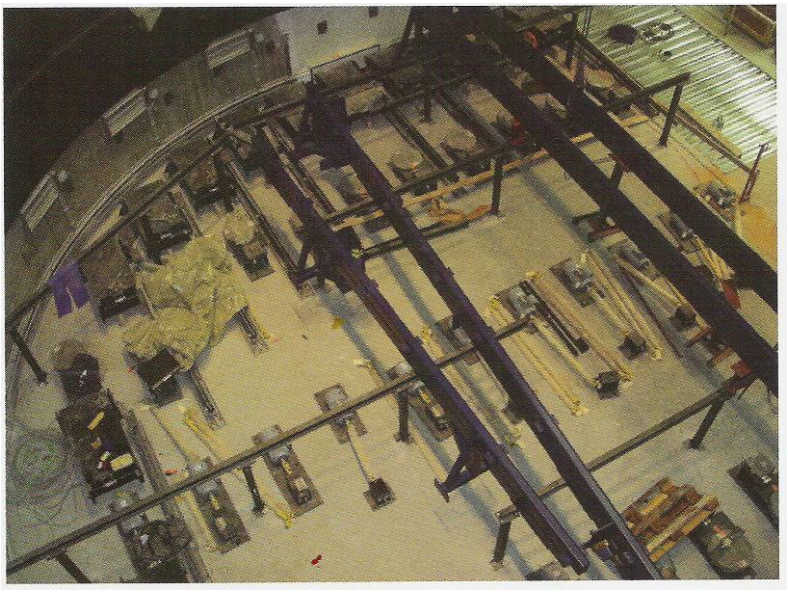

Salles modernes :

L'auditorium Stravinski de Montreux : Auditorium musique classique avec plancher mobile au parterre (à plat ou en gradin), sièges démontables pour concerts debout (Festival Jazz notamment), hauteur scène réglable (tables élévatrices).

Salle Modulaire du KKL de Lucerne, 2ème salle complétant l'auditorium, pour les concerts musique de chambre, contemporaine, « moyennement amplifiés », et autres événements. Gradin télescopique et chaises empilables permettant d'avoir une salle assise ou assis / debout.

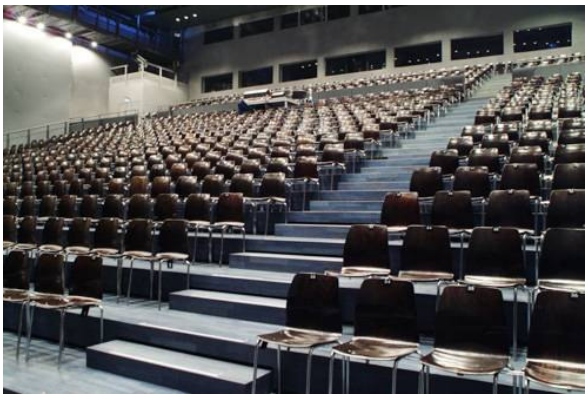

Musicentrum De IJsbreker d'Amsterdam nouvelle salle de musique contemporaine et actuelle**.** Plancher de la salle et de la scène mobile verticalement par tranche de 2 m. Poutre de 4 sièges roulants pour démontage.

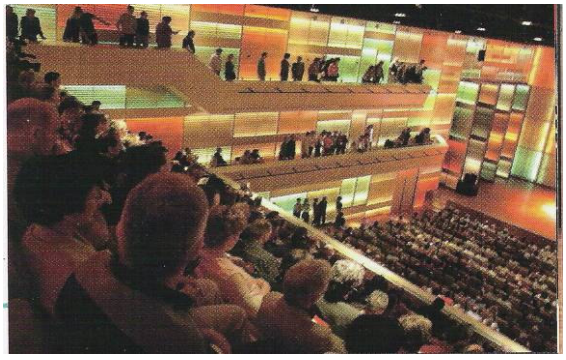

Auditorium de la cité de la musique (Paris) Sièges du parterre mobiles par bloc (chariot plancher + siège).

Maison du Japon (Paris) Totalité du plancher de la salle et de la scène sur élévateurs verticaux et tournants. Sièges rabattable dans des caissons du plancher.

2 Quelques salles régionales utilisées pour les concerts « debout » :

Aréna de Genève pour les « grosses productions » - de 4'000 à 10'000 places max. Salle assise ou assis / debout avec les 2500 chaises du parterre empilables.

Palladium (Genève) utilisé actuellement pour les « productions moyennes » jusqu'à 1000 places debout.

> Cette salle n'est cependant pas correctement équipée pour recevoir des artistes professionnels : absence d'infrastructures adaptées (accroches, câblages son, lumières, puissances, rideaux, …), scène trop petite. Acoustique inadaptée de volumétrie trop faible.

Salle communale d'Onex (< 1000 places) utilisée par certaines productions moyennement amplifiées, mais principalement dans la configuration assise. Salle bien peu adaptée, de petite volumétrie, gradin type echaffaudage, ….

Salles communales du Faubourg et du Mole (< 1000 places) utilisées principalement par des groupes locaux. Pas adaptées aux concerts amplifiés, ni aux spectacles professionnelles.

Salles de l'Usine avec une salle de 800 places adaptée pour les concerts de rocks et fortement amplifiée.

Divers salles de Genève plus petites de type « club ».

Métropole de Lausanne Salle historique de Lausanne, gérée par l'OCL (Orchestre de chambre de Lausanne), louée pour des concerts debouts – Chaises empilables au parterre (pas de fauteuil) - Pas de réglage du plancher (Hauteur de scène importante)

Concert musique amplifié debout au métropole

Docks de Lausanne : Salle type SMAC (Salles de musique actuelle française), spécifiquement adaptée aux concerts debout.

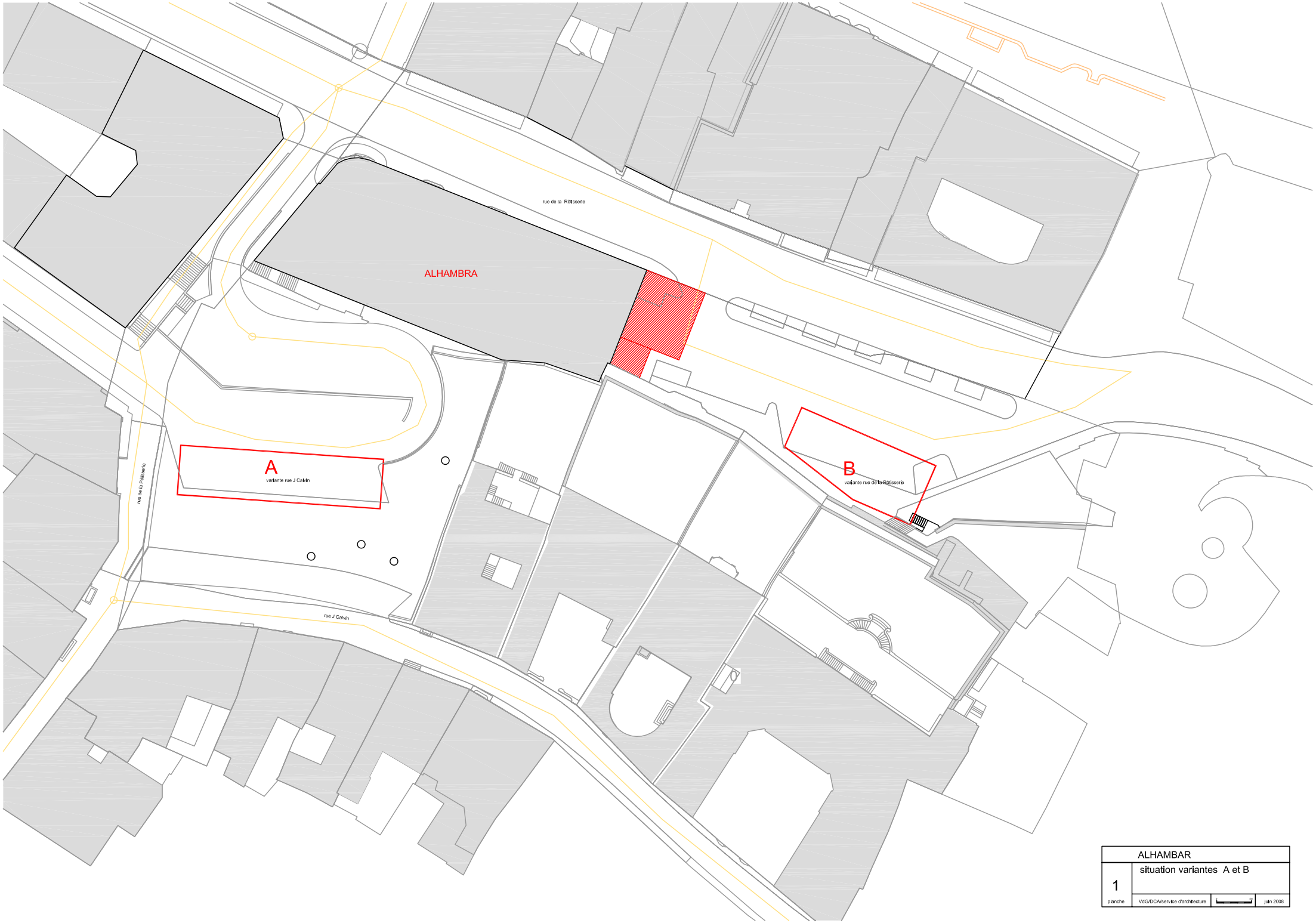

ALHAMBAR	
1	situation variantes A et B
planche	VdG/DCA/service d'architecture — juin 2008

PLAN

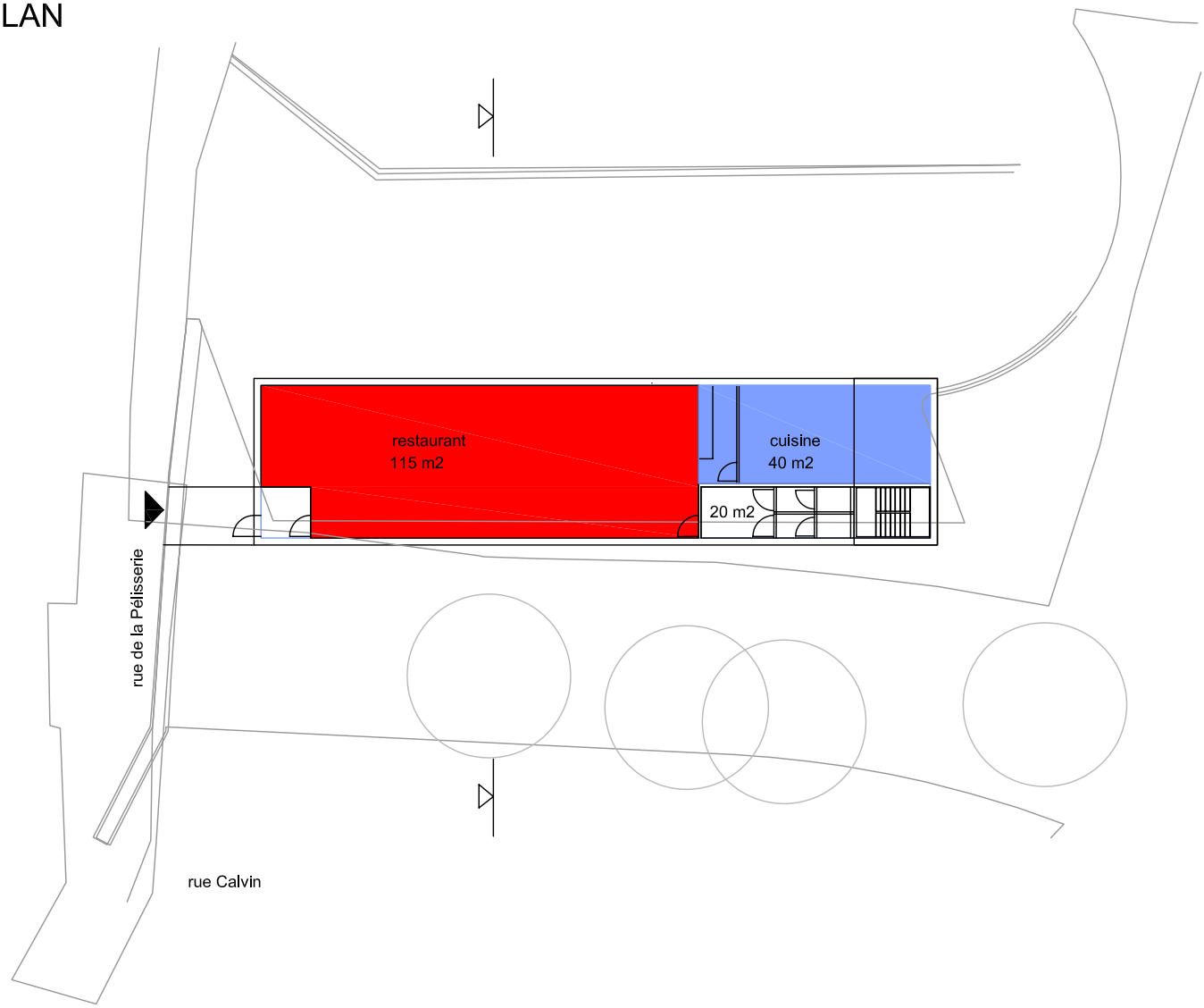

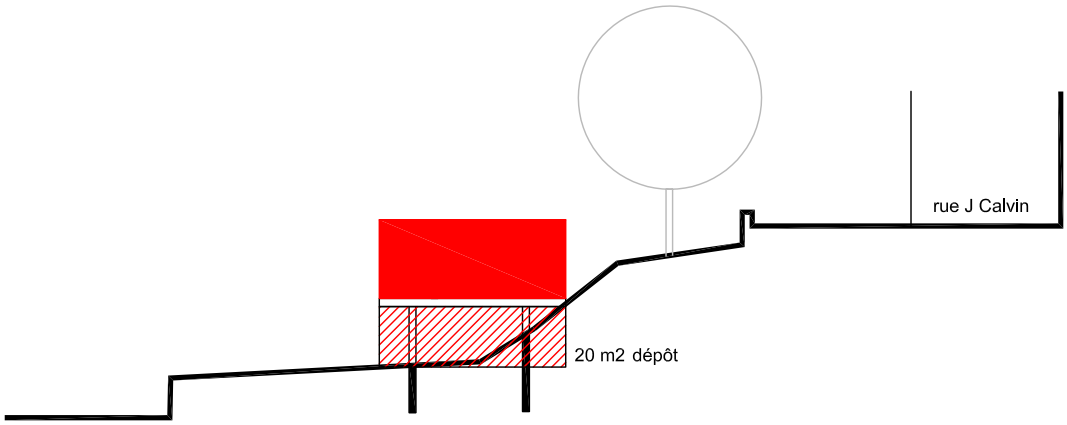

COUPE

ALHAMBAR		
2	variante rue J Calvin total (SP) 230 m2	A
planche	VdG/DCA/service d'architecture	e : 1/200 (0 – 5m) — juin 2008

PLAN

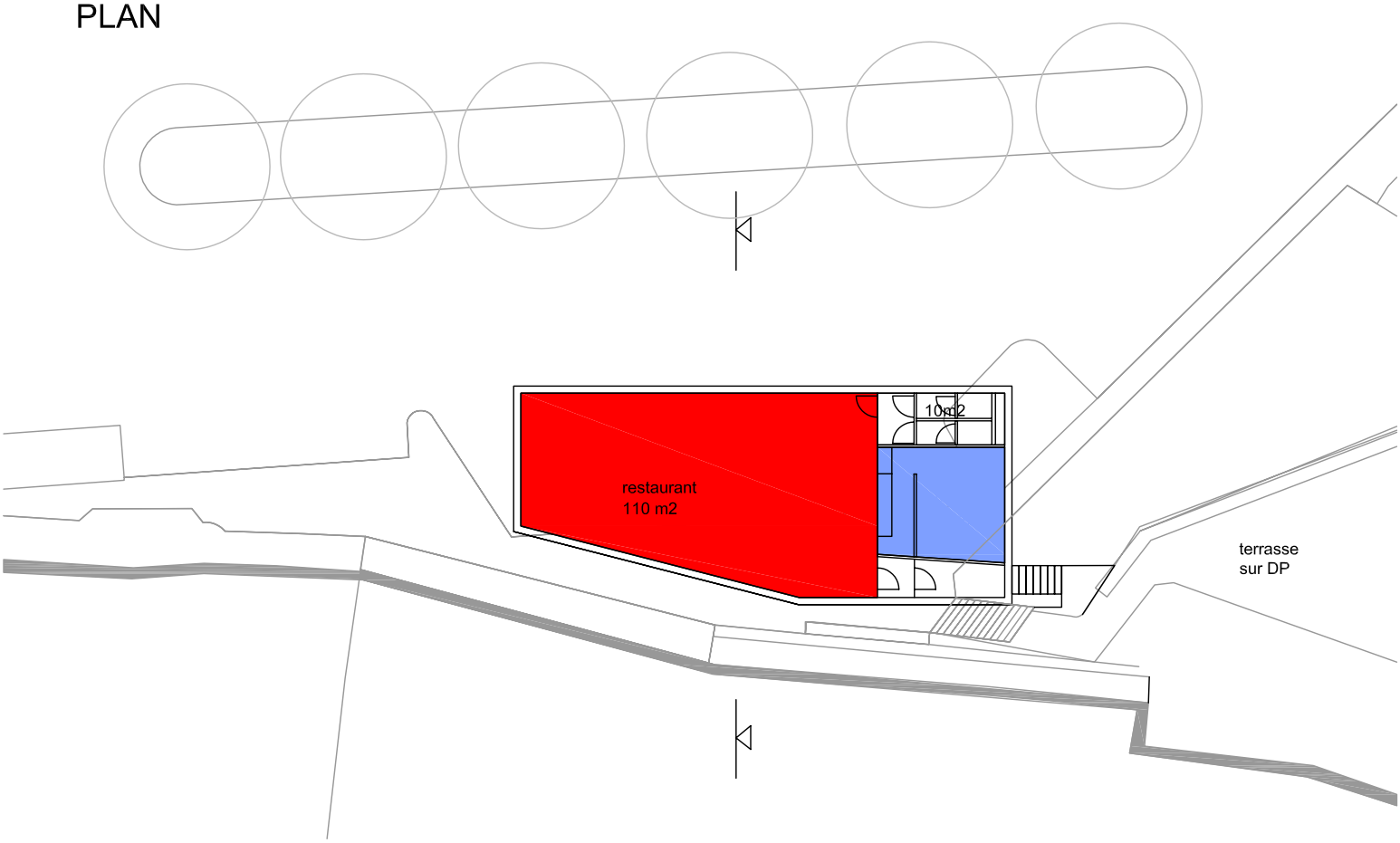

COUPE

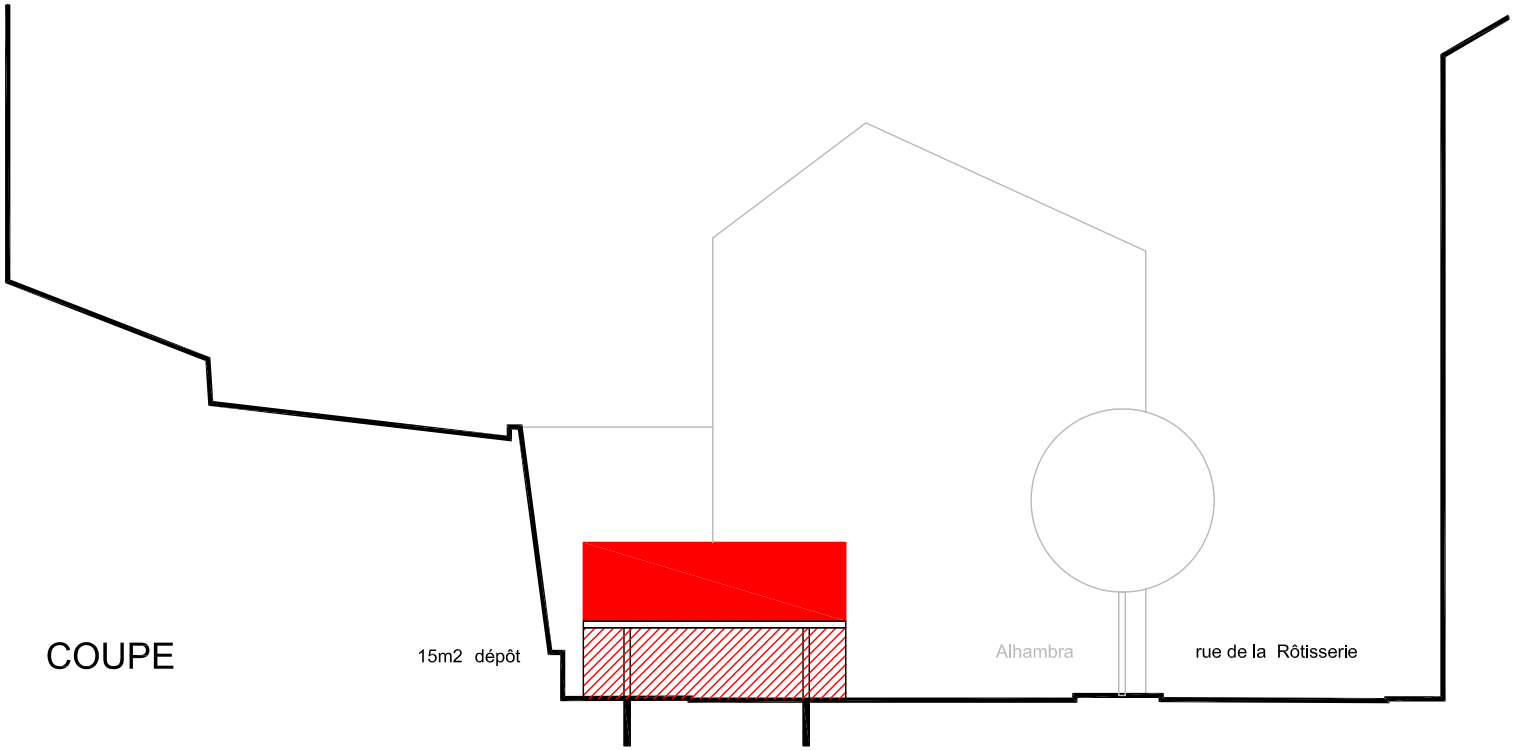

ALHAMBAR			
3	variante rue de la Rôtisserie total (SP) 190 m2	B	
planche	VdG/DCA/service d'architecture	e : 1/200 (0 – 5m)	juin 2008